

OFF
A38A42
P37
Ex.2

COMITE INTERMINISTERIEL
POUR L'ETUDE DU
PROBLEME DES PAROISSES MARGINALES.



COMITE INTERMUNICIPAL POUR L'ETUDE
DU PROBLEME DES PAROISSES RURALES

Bureau d'Administration de l'Etat de
Quebec Inc.

1957-JULI P. 96

TABLE DES MATIERES

I. HISTORIQUE

a) Correspondance

-14 décembre 1964

Lettre du Bureau d'Aménagement de l'Est
du Québec Inc. (signée M. Georges-Henri
Dubié, prés.) au Comité Interministériel
COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'ETUDE
DU PROBLEME DES PAROISSES MARGINALES.
(adressée à M. Jean-Baptiste Bergevin, prés.)

-14 janvier 1965

Lettre du Comité Permanent de l'Aména-
gement des Ressources (signée M. Jean-Bap-
tiste Bergevin, prés.) au Bureau d'Amé-
nagement de l'Est du Québec Inc. (adressée
à M. Georges-Henri Dubié, prés.)

-10 février 1965

Lettre du Comité Permanent de l'Aména-
gement des Ressources (signée M. Jean-
Baptiste Bergevin, prés.) au Bureau
d'Aménagement de l'Est du Québec Inc.
(adressée à M. Georges-Henri Dubié, prés.)

b) Note au coordonnateur des projets spéciaux et
aux responsables de sections et de
groupes de travail du Service d'aména-
gement de S.A.S.Q.

-28 janvier 1965

Préparation de la rencontre avec le
Comité Interministériel sur le
des paroisses
Bureau d'Aménagement de l'Est du
Québec Inc.

MONT-JOLI P. Qué.



TABLE DES MATIERES

-26 mars 1965.....

I. HISTORIQUE

II. COMPOSITION DU COMITE

a) Correspondance

22 28 avril 1965.....

-14 décembre 1964

Lettre du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc. (signée M. Georges-Henri Dubé, prés.) au Comité Permanent de l'Aménagement des Ressources (adressée à M. Jean-Baptiste Bergevin, prés.).....

III. DOCUMENTS DE

a) Classement des documents Ministère des Localités Marginales
-14 janvier 1965.....

Lettre du Comité Permanent de l'Aménagement des Ressources (signée M. Jean-Baptiste Bergevin, prés.) au Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc. (adressée à M. Georges-Henri Dubé, prés.).....

d) Plan de développement d'une localité-type (Saguenay).....
-10 février 1965

Lettre du Comité Permanent de l'Aménagement des Ressources (signée M. Jean-Baptiste Bergevin, prés.) au Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc. (adressée à M. Georges-Henri Dubé, prés.)....

IV. PROCES-VERBAUX

b) Mémo au coordonnateur des projets spéciaux et aux responsables de sections et de groupes de travail du Service d'aménagement du B.A.E.Q.
.....

-29 janvier 1965

Préparation de la rencontre avec le Comité interministériel sur le problème des paroisses marginales.....

c) Convocation

-26 mars 1965.....

VI. RAPPORT PRELIMINAIRE SUR UN PROJET DE FERMETURE DE
LOCALITES.

II. COMPOSITION DU COMITE

au 28 avril 1965.....

III. DOCUMENTS DE BASE POUR LA PREMIERE REUNION DU COMITE

- a) Classification préliminaire des localités marginales du territoire-pilote.....
- b) Etude du coût d'entretien de trois localités-types (Rapport préliminaire).....
- c) Coûts d'entretien de trois localités-types.....
- d) Plan de déménagement d'une localité-type (Sacré-Coeur des Landes).....

IV. PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE REUNION

- a) Etude de la classification préliminaire des paroisses marginales du territoire-pilote.....
- b) Mémo de Gaétan Desrosiers à Guy Pelletier (Projet de fermeture d'Esprit-Saint).....

V. PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 AVRIL 65.

VI. RAPPORT PRELIMINAIRE SUR UN PROJET DE FERMETURE DE COLONIES.

ANNEXE

Cartes

I. HISTORIQUE

TEL. : 775-7281
C.F. 1191

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST
DU QUÉBEC INC.
Mont-Joli, Qué.

Le 14 Novembre 1964.

Monsieur Jean-Baptiste Bergeron,
Président du CPAR,
Service d'Aménagement Rural (SAR),
Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation
Bâtiment du Gouvernement,
QUÉBEC, P. Qué.

Cher monsieur Bergeron,

a). CORRESPONDANCE

Le processus d'une action concrète accompagnant l'élaboration du plan directeur a depuis longtemps préoccupé le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc.

Même si les sujétions scientifiques, techniques et administratives ont souvent retardé la mise en chantier de travaux concrets, il n'en reste pas moins que plusieurs de ces travaux suggérés par notre Bureau ont déjà reçu un début d'exécution de la part du gouvernement. Mais il s'agissait là surtout de travaux de mise en valeur, c'est-à-dire de travaux servant directement à mettre en valeur une ressource donnée.

À cette étape, nous croyons maintenant nécessaire d'aborder le difficile problème des travaux d'aménagement, c'est-à-dire d'une action ne se référant pas uniquement à une ressource mais impliquant un ensemble complexe d'éléments et nécessitant l'intervention de plusieurs ministères.

TEL.: 775-7281

C.P. 1191

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST
DU QUEBEC INC.

Mont-Joli, Qué.

Le 14 décembre 1964.

Monsieur Jean-Baptiste Bergevin,
Président du C.P.A.R.,
Service d'Aménagement Rural (ARDA),
Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC, P. Qué.

Cher monsieur Bergevin,

Le problème d'une action
concrète accompagnant l'élaboration du plan direc-
teur a depuis longtemps préoccupé le Bureau d'Amé-
nagement de l'Est du Québec Inc.

Même si les exigences scien-
tifiques, techniques et administratives ont souvent
retardé la mise en chantier de travaux concrets, il
n'en reste pas moins que plusieurs de ces travaux
suggérés par notre Bureau ont déjà reçu un début
d'exécution de la part du gouvernement. Mais il
s'agissait là surtout de travaux de mise en valeur,
c'est-à-dire de travaux servant directement à mettre
en valeur une ressource donnée.

A cette étape, nous croyons
maintenant nécessaire d'aborder le difficile problème
des travaux d'aménagement, c'est-à-dire d'une action
ne se référant pas uniquement à une ressource mais
impliquant un ensemble complexe d'éléments et nécessi-
tant l'intervention de plusieurs ministères.

(Monsieur Jean-Baptiste Bergevin)

Nous mentionnons le rôle des ministères comme un élément primordial car, est-il nécessaire de le répéter, notre mandat n'est pas un mandat d'exécution de travaux mais d'élaboration d'un plan directeur.

Notre service d'aménagement prépare actuellement quelques travaux d'aménagement (réorganisation de certaines paroisses agricoles) qui vous parviendront lors de la remise de l'esquisse du plan en février 1965.

Mais parmi ces travaux il en est un type sur lequel nous voudrions attirer votre attention d'une façon toute particulière. Il s'agit du sort réservé à quelques villages très marginaux qui, désertés par une population qui ne peut vivre que difficilement de ressources absentes ou disparues, représentent un très grand problème d'aménagement.

Quelques-uns de ces villages représentés par un comité local dynamique ont depuis plusieurs mois envisagé rationnellement leur situation. Pas un de ces comités n'a encore suggéré de fermer complètement ces villages, mais dans un cas en particulier, on a posé très lucidement la nécessité d'étudier le problème en collaboration avec le BAEQ.

Vous n'êtes pas sans ignorer les graves problèmes posés par la fermeture de certaines colonies: alors, même si aucun comité local et encore moins le Bureau d'Aménagement n'a encore suggéré de fermer certaines colonies, il n'en faut pas moins, à l'instar de ce comité dynamique que nous vous signalons, étudier ce problème.

(Monsieur Jean-Baptiste Bergevin)

Les difficultés de tout ordre, économique, éducationnel, etc. posées par l'éventualité de fermer certaines colonies (si jamais l'étude aboutissait à cette conclusion) sont tellement grandes qu'il n'est pas trop tôt pour y penser, et sérieusement.

Nous avons en cours actuellement plusieurs recherches bio-physiques, économiques et sociologiques ainsi que plusieurs expériences concluantes d'animation qui sont de nature à faire avancer une telle étude.

Dans cette perspective le Bureau d'Aménagement propose:

1. La formation par le CPAR d'un comité temporaire interministériel composé de hauts fonctionnaires des ministères suivants:
 - a) Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation;
 - b) Ministère de l'Industrie et du Commerce;
 - c) Ministère des Affaires Municipales;
 - d) Ministère des Terres & Forêts;
 - e) Ministère de l'Education;
 - f) Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social.
2. Ce comité provisoire serait chargé, en collaboration avec le BAEQ, d'évaluer les difficultés théoriques et pratiques de la fermeture de certaines paroisses du territoire-pilote d'aménagement: de dresser une liste provisoire des études nécessaires, des critères à employer, du coût, etc.
3. Ce comité provisoire devra remettre un rapport préliminaire ainsi qu'un échéancier et une estimation des dépenses à prévoir pour 1965-66, vers la fin de janvier 1965 avec des recommandations précises en rapport avec son mandat.

COMITE PERMANENT D'AMENAGEMENT DES RESSOURCES

Ministre négociateur L'Honorable Alcide Courcy

(Monsieur Jean-Baptiste Bergevin)

Québec, le 14 janvier 1963.

Il va sans dire que le Bureau mettra à la disposition de ce comité tous les renseignements ainsi que le personnel nécessaire pour que le comité remplisse efficacement sa tâche.

Monsieur Georges-Henri Dube
Président
Comité
Mont-Joli - Québec

Espérant qu'il nous sera possible de discuter avec vous des modalités plus précises de ce projet, nous demeurons,

Objet:- Comité temporaire interministériel chargé d'étudier les possibilités de l'exploitation des ressources
par l'industrie minière.

Votre tout dévoué,

Cher monsieur Dube,

Dans une lettre en date du 14 décembre dernier, vous nous exposiez les raisons de la création du comité. Cette recommandation a été portée à l'ordre du jour de la dernière séance du C.P.A.R. Il ne fait plaisir de vous faire part des décisions de notre Comité à ce sujet.

GC/GHD/hft.

Georges-Henri DUBE,
Président.

Le C.P.A.R. a noté qu'il s'agissait là plutôt d'un groupe interministériel consultatif lequel irait sur place, à Mont-Joli, étudier avec vos représentants les données factuelles que vous possédez concernant les problèmes en cause et le problème que vous exposez. Les membres ont convenu de la nécessité de former un tel groupe d'étude et ils s'ont chargés de prendre contact avec les responsables des ministères mentionnés dans votre lettre afin de choisir leur représentant sur ce groupe. Ils sont d'avis, cependant, de lui adjoindre un représentant du Conseil d'Orientation Économique de Québec.

COMITE PERMANENT D'AMENAGEMENT DES RESSOURCES

Ministre négociateur: l'honorable Alcide Courcy
Il sera donc nécessaire que vous nous
fixiez d'ici la fin de janvier, une date pour cette ren-
contre du groupe consultatif avec vos représentants. Vous
voudrez bien, entre temps, préparer vos données de façon
à ce qu'elles soient disponibles et utilisables à cette
date.

Québec, le 14 janvier 1965.

Monsieur Georges-Henri Dubé
Président
Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc.
Case postale 1191
Mont-Joli - Québec

Objet:- Comité temporaire interministériel
chargé d'étudier les difficultés posées
par l'éventualité de fermer certaines
paroisses.

Cher monsieur Dubé,

Dans une lettre en date du 14 décembre
dernier, vous nous exposiez les raisons qui militaient
en faveur de la création du comité ci-haut défini. Cette
recommandation a été portée à l'ordre du jour de la der-
nière séance du C.P.A.R. Il me fait plaisir de vous faire
part des décisions de notre Comité à ce sujet.

Le C.P.A.R. a noté qu'il s'agissait là
plutôt d'un groupe interministériel consultatif lequel irait
sur place, à Mont-Joli, étudier avec vos représentants les
données factuelles que vous possédez concernant les pa-
roisses en cause et le problème que vous exposez. Les mem-
bres ont convenu de la nécessité de former un tel groupe
d'étude et ils m'ont chargé de prendre contact avec les
responsables des ministères mentionnés dans votre lettre
afin de choisir leur représentant sur ce groupe. Ils sont
d'avis, cependant, de lui adjoindre un représentant du
Conseil d'Orientation Economique du Québec.

COMITE PERMANENT D'AMENAGEMENT DES RESSOURCES

Ministre associé Une fois son étude terminée, ce groupe sera appelé à soumettre un rapport au C.P.A.R. Il sera cependant difficile de respecter l'échéancier que vous proposez. Nous ferons quand même tout notre possible afin que l'étude soit menée rapidement.

Il sera donc nécessaire que vous nous fixiez d'ici la fin de janvier, une date pour cette rencontre du groupe consultatif avec vos représentants. Vous voudrez bien, entre temps, préparer vos données de façon à ce qu'elles soient disponibles et utilisables à cette date. De mon côté, dès que j'aurai tous les noms des représentants des ministères, je m'empresserai de vous en faire tenir une liste.

Bureau d'aménagement de l'Est du Québec Inc.
Case postale 1191 Je compte recevoir de vos nouvelles sous peu et vous prie de croire, cher monsieur Dubé, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Objet: Comité temporaire interministériel chargé d'étudier les difficultés posées par l'éventualité de fermer certaines paroisses.

Cher monsieur Dubé,
YR/lb

J.-B. BERGEVIN
Président

Suite à ma lettre du 14 janvier dernier sur le sujet ci-haut mentionné, j'ai effectivement communiqué avec les ministères que le projet intéresse. Il me fait plaisir maintenant de vous faire tenir, ci-joint, la liste des représentants des ministères sur ce comité.

Il vous appartient maintenant de leur fixer une date de réunion qui, je présume, se tiendra à Mont-Joli. Je vous invite à communiquer directement avec eux.

Je compte recevoir de vos nouvelles à ce sujet, sous peu, et vous prie de me croire, cher monsieur Dubé,

Votre tout dévoué,

JBB/lb

J.-B. BERGEVIN
Président

Adresse postale:

Service de l'aménagement rural (ARUR),
Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

COMITE PERMANENT D'AMENAGEMENT DES RESSOURCES

Ministre négociateur: l'honorable Alcide Courcy

Québec, le 10 février 1965.

Industrie et Commerce

Bégin Simard

Terres & Forêts

Michel Duchesneau

Education

Yves Martin (à confirmer)

Monsieur Georges-Henri Dubé

Jacques Magnan

Président

Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc. Robert Auclair

Case postale 1191

Mont-Joli - Québec

Statistique Économique

Gaston Dallaire

Agriculture

Objet:- Comité temporaire interministériel chargé d'étudier les difficultés posées par l'éventualité de fermer certaines paroisses.

Affaires Municipales

leurs représentants

leur représentant

Cher monsieur Dubé,

Suite à ma lettre du 14 janvier dernier sur le sujet ci-haut mentionné, j'ai effectivement communiqué avec les ministères que le projet intéresse. Il me fait plaisir maintenant de vous faire tenir, ci-joint, la liste des représentants des ministères sur ce comité.

Il vous appartient maintenant de leur fixer une date de réunion qui, je présume, se tiendra à Mont-Joli. Je vous invite à communiquer directement avec eux.

Je compte recevoir de vos nouvelles à ce sujet, sous peu, et vous prie de me croire, cher monsieur Dubé,

Votre tout dévoué,

JBB/lb

J.-B. BERGEVIN
Président

Adresse postale:

Service de l'aménagement rural (ARDA),
Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

GROUPE CONSULTATIF

Industrie et Commerce

Régis Simard

Terres & Forêts

Michel Duchesneau

Education

Yves Martin (à confirmer)

Famille et Bien-Etre

Jacques Magnan

Travail

Me Robert Auclair

Conseil d'Orientation Economique

Gaston Dallaire

Agriculture et Colonisation

Victorin Lavoie,
Philippe F. Bolduc

Affaires Municipales

n'ont pas encore nommé
leur représentant

MEMO

A : M. André Cagnon
Coord. des projets spéciaux
: Responsables de sections
: Responsables de Groupes de
travail.

DATE: 28 Janvier 1965.

RE: Conseil du Plan

OBJET: Rencontre avec le comité
interministériel sur le
problème des paroisses
marginales.

Possiblement vers le début de b). MEMO certain nombre de membres
du Service d'Aménagement devront participer à une réunion avec
le comité interministériel (relevant du C.F.A.R.) formé en vue de
s'occuper du problème des paroisses marginales.

PREPARATION

a) Méthodologie

Les études entreprises par les diverses sections nous
permettent de déterminer les paroisses qui sont dans cette
catégorie. Cependant, en vue d'isoler les cas précis qui
seraient susceptibles de donner lieu à des expériences-pilotes
intéressantes, il faudra faire un regroupement en trois caté-
gories.

Paroisses marginales

{ Possibles
Moins bonnes
Médiocres

MEMO

A : M. André Gagnon
Coord. des projets spéciaux
: Responsables de sections
: Responsables de Groupes de
travail.

DATE: 29 janvier 1965.

DE: Conseil du Plan

SUJET: Rencontre avec le comité
interministériel sur le
problème des paroisses
marginales.

Possiblement vers le début de mars, un certain nombre de membres
du Service d'Aménagement devront participer à une réunion avec
le comité interministériel (relevant du C.P.A.R.) formé en vue de
s'occuper du problème des paroisses marginales.

PREPARATION

a) Méthodologie

Les études entreprises par les diverses sections nous
permettent de déterminer les paroisses qui sont dans cette
catégorie. Cependant, en vue d'isoler les cas précis qui
seraient susceptibles de donner lieu à des expériences-pilotes
intéressantes, il faudra faire un regroupement en trois caté-
gories.

Paroisses marginales

{ Passables
{ Moins bonnes
{ Médiocres

Pour bien définir les problèmes de chacune de ces catégories, il y aura lieu de donner, en rapport avec les localités, la:

1) Définition physique

Ceci pourra se faire à partir des cartes biophysiques suivantes:

- a) cartes de la végétation
- b) cartes géomorphologiques
- c) carte de Dubé-Mailloux
- d) carte du "Land Use"

2) Situation socio-économique

Pour ce faire des renseignements de base pourront être pris à partir de:

- a) zones homogènes 3e étape (G. Picard)
- b) zones agricoles - économiques (J.C. Thibodeau)
- c) main-d'oeuvre par paroisse (M. Pelletier)
- d) structures légales d'organisation: municipalité ou colonie
- e) indice de dépendance par rapport aux pôles et indice pondéré de l'équipement urbain (P. Lamonde)
- f) histoire du peuplement (L. Savard)
- g) aspect démographique
- h) taux d'assistance-sociale (L. Larouche & R. Charbonneau)

Pour compléter ceci, un certain nombre d'études et de livres ont été publiés en rapport avec ces problèmes dans la région. Il est bien entendu que le document de base reste

l'étude de M. Pierre Sarault sur le problème des paroisses marginales. Il y a de plus les données de l'enquête sociologique dans les 28 municipalités échantillonnées au cours de l'été dernier (on y retrouve: St-Elzéar, St-Jean de la Lande, Ste-Rita, St-Jean de Cherbourg et l'Ascension).

b) Hypothèses de solution

En regard des trois types de paroisses marginales (passables, moins bonnes, médiocres), il y aurait lieu de considérer trois politiques différentes qui iraient du statu quo à la fermeture immédiate.

Dans les cas où il y aurait lieu d'envisager la fermeture de la paroisse, les trois hypothèses suivantes sont à considérer:

a) Fermeture à long terme (10 à 15 ans)

Dans ce cas il y aurait lieu de définir des politiques précises en regard des investissements, des dépenses (fixes et variables).

Il faudrait de plus s'arrêter aux conséquences qui résulteraient du choix de cette hypothèse: coût de l'assistance-sociale très élevé, cas de développement de pathologie sociale et réhabilitation plus difficile et plus coûteuse.

b) Fermeture à moyen terme (6 à 8 ans)

Il y aurait lieu peut-être de prévoir les étapes à suivre; étapes qui pourraient être

- (1) inciter les éléments dynamiques à se réhabiliter eux-mêmes.

(2) avoir un programme de réhabilitation des éléments récupérables.

(3) vider le reste.

c) Fermeture à court terme (1 à 3 ans)

Etapas 1 et 2 ensembles et 3 ensuite.

N.B.

- Le présent mémo devrait être soumis à Pierre Sarault pour commentaires.
- Il y aurait lieu d'envisager une éventuelle participation aux réunions avec le comité interministériel, d'un membre du comité qui devrait être formé pour les paroisses qui se trouvent dans ces catégories.

ECHEANCES DE TRAVAIL (M. André Gagnon)

a) Première semaine de février 65.

- d'ici au 4 février 65, réunir les documents et renseignements mentionnés plus haut;
- 5 et 6 février 65, rencontrer M. Pierre Sarault à Québec pour délimiter le contenu d'un rapport devant être remis au Conseil du Plan en rapport avec ce problème;
- durant la semaine, rencontrer Dr Guy Lemieux pour savoir ce qui retourne des cartes sur la typologie des paroisses marginales.

855/02
(6522-A)

Pierre St-Louis
Secrétaire,
Conseil du Plan

b) Deuxième semaine de février 65.

-8 février: remettre une note au Conseil du Plan sur le travail à date et le résultat de l'entrevue avec Pierre Sarault;

-8 au 13 février 65: sur le territoire.

c) Troisième semaine de février 65.

-15 au 19 février 65: participe à la réunion de l'animation sociale.

d) Quatrième semaine de février 65.

-22 février 65: remettre le rapport Sarault-Gagnon au Conseil du Plan. (Sarault et Gagnon assistent à cette partie de la réunion du Conseil du Plan.)

CONSEIL DU PLAN (réunion du 8 février 65)

Voir s'il y a possibilité de demander que la réunion du comité interministériel se tienne le 4 ou 5 mars 1965.



Roger St-Louis
Secrétaire,
Conseil du Plan

RSL/cl
(6522-A)

TEL.: 775-7281
C. P. 1191

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EAU
DU QUÉBEC INC.
MONT-JOLI, QUÉ.

Le 26 mars 1963.

Cher conseiller,

Vous êtes sans doute au courant de la correspondance échangée ces derniers temps entre M. Jean-Baptiste Desjardins, directeur du GPAR et M. Georges-Henri Dubé, président du BANQ, concernant les problèmes spéciaux que pose l'aménagement rationnel de certaines localités marginales du territoire québécois.

Le BANQ a saisi le GPAR de l'urgence de s'attaquer à ces problèmes spéciaux. Vous avez été nommé sur un comité interministériel qui sera chargé d'étudier cette question en collaboration avec le GPAR.

Nous vous transmettrons, au début de la semaine, deux rapports préparés par le Bureau d'aménagement concernant la problématique de ces paroisses marginales. Ces textes serviront de base pour la réunion que nous espérons tenir en votre compagnie au BANQ, à Mont-Joli, mardi le 4 avril 1963, à 3 heures A.M.

Veuillez me confirmer par lettre ou par téléphone si vous pourrez assister à cette réunion.

Bonne nuit.

FR/DF/act.

François Dubé,
Président du BANQ.

TEL.: 775-7281
C.P. 1191

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST
DU QUEBEC INC.
Mont-Joli, Qué.

Le 26 mars 1965.

Cher monsieur,

Vous êtes sans doute au courant de la correspondance échangée ces derniers temps entre M. Jean-Baptiste Bergevin, président du CPAR et Me Georges-Henri Dubé, président du BAEQ, concernant les problèmes spéciaux que pose l'aménagement rationnel de certaines localités marginales du territoire-pilote.

Le BAEQ a saisi le CPAR de l'urgence de s'attaquer à ces problèmes spéciaux. Vous avez été nommé sur un comité interministériel qui sera chargé d'étudier cette question en collaboration avec le BAEQ.

Nous vous transmettrons, au début de la semaine, deux rapports préparés par le Bureau d'Aménagement concernant le problème de ces paroisses marginales. Ces textes serviront de base pour la réunion que nous espérons tenir en votre compagnie au BAEQ, à Mont-Joli, mardi le 6 avril 1965, à 9 hres A.M.

Veuillez confirmer par lettre ou par téléphone si vous pourrez assister à cette réunion.

Bien à vous,

FP/GP/hft.

François Poulin,
Aménagiste-adjoint.

Cette invitation a été adressée aux personnes suivantes:

M. Régis Simard	Délégué industriel régional, Bureau d'Expansion Industrielle Rimouski
M. Michel Duchesneau	Ministère des Terres & Forêts
M. Jacques Magnan	Ministère de la Famille et du Bien-Etre
Me Robert Auclair	Ministère du Travail
M. Gaston Dallaire	Conseil d'Orientation Economique du Québec
M. Victorin Lavoie	Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation
M. Philippe F. Bolduc	Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation
Me Jean-C. Lafond	Ministère des Affaires Municipales
M. Olivier Tremblay	Ministère de l'Education

II. COMPOSITION DU COMITE

Ministère de la Pêche et de la Faune
COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'ETUDE DU PROBLEME DES
PAROISSES MARGINALES

Bureau d'Expansion COMPOSITION DU COMITE. * Nord

○ GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Comité Permanent de l'Aménagement
des Ressources (C.P.A.R.)..... M. Jean-Baptiste Bergevin,
sous-ministre adjoint

Ministère des Affaires Municipales.... Me. Maurice Ferland

Ministère de l'Agriculture et de la
Colonisation

Service de l'Aménagement des
Terres..... M. Philippe Bolduc, agr., dir.
..... M. Victorin Lavoie, agr., Ph.D.

Service de l'Utilisation des
Terres..... M. Lucien Mercier, i.f.

Service de la Colonisation..... M. Henri-Paul Thisdel

Ministère de l'Education

Direction Générale de l'Organi-
sation Scolaire..... M. Olivier Tremblay

* au 28 avril 1965

Ministère de la Famille et du Bien-
Etre Social..... M. Jacques Magnan

Ministère de l'Industrie et du Com-
merce
Bureau d'Expansion Industrielle. M. Régis Simard

Ministère des Terres et Forêts
Comité d'Etudes Economiques et
de Planification Forestière. M. Michel Duchesneau, i.f.

Ministère du Travail..... Me. Robert Auclair

○ AUTORITES RELIGIEUSES

Archevêché de Rimouski..... M. l'Abbé Gilles Roy

Evêché de Gaspé.....

○ CONSEIL D'ORIENTATION ECONOMIQUE DU QUEBEC

C.O.E.B...... M. Jean Comtois

• SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

Bureau du Surintendant Régional..... Mlle Cécile Harris

• BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST DU QUEBEC

Conseil du Plan

Aménagiste-en-chef.....	M. Guy Coulombe
Aménagiste adjoint.....	M. François Poulin
Aménagiste et directeur Animation Sociale.....	M. Jean-Claude Lebel
Aménagiste et directeur Section Bio-physique.....	M. Guy Lemieux
Gérant-Général.....	M. Henri Têtu

Coordonnateur des Projets Spéciaux.... M. Guy Pelletier

III. DOCUMENTS DE BASE POUR LA PREMIERE REUNION DU COMITE

CLASSIFICATION PRELIMINAIRE

DES LOCALITES MARGINALES DU TERRITOIRE-PILOTE

- a). CLASSIFICATION PRELIMINAIRE DES LOCALITES MARGINALES DU TERRITOIRE-PILOTE.

Rédigé par : Guy Bellanger, I.F.

Collaborateurs : Pierre Malin
: Gilles Pigeon
: J.-G. Thibodeau

Mars 74

INDEX DES MATIÈRES

I - Préface..... 3

II - Introduction..... 5

CLASSIFICATION PRELIMINAIRE

III - DES LOCALITES MARGINALES DU TERRITOIRE-PILOTE.

A) Bio-physique..... 11

B) Economique - agricole..... 17

C) Socio-économique..... 19

IV - Classification en tenant compte des trois aspects..... 23

V - Quelques particularités..... 25

A) Localités qui présentent des caractéristiques spéciales..... 26

B) Localités du littoral..... 27

VI - Localités aptes à une expérience-pilote de réorganisation..... 28

Préparé par : Guy Pelletier, i.f.

Collaboration: Victor Raiche
: Gilles Picard
: J.-C. Thibodeau

Mars 65

TABLE DES MATIERES

I - But..... 3

II - Méthodologie..... 3

III - Classification générale:..... 3

 A) Bio-physique..... 3

 B) Economique - agricole..... 12

 C) Socio-économique..... 17

IV - Classification en tenant compte des trois aspects... 20

V - Quelques particularités:..... 23

 A) Localités qui présentent des caractéristiques spéciales..... 23

 B) Localités du littoral..... 23

VI - Localités aptes à une expérience-pilote de réorganisation..... 24

I - BUT

Le but de ce rapport est de classer en un certain nombre de catégories les localités marginales de la région-pilote.

A la suite de cette classification, il s'agit de proposer certaines localités qui pourraient se prêter à une expérience-pilote de réorganisation dans une perspective d'aménagement rationnel.

II - METHODOLOGIE

Se basant sur des critères propres à chacune de leur spécialité, les sections bio-physique, économique et sociologique ont préparé une classification des localités marginales. Les critères qui ont servi à cette classification sont décrits dans les pages qui suivent.

III - CLASSIFICATION GENERALE

A) Classification bio-physique

La marginalité des paroisses agricoles du territoire-pilote est fonction de deux critères principaux: le climat et le sol.

Le climat est le facteur déterminant dans la décision de faire ou non de l'agriculture dans une localité donnée. Par agriculture, entendons bien culture de la terre pour des productions végétales: céréales, légumes, fruits, etc..

L'élevage du porc ou du poulet en bâtiment est une toute autre chose, évidemment indépendante du climat comme du sol. Climatiquement donc certaines paroisses ne pourront produire que des herbages et du foin, d'autres pourront produire aussi des céréales et quelques légumes et fruits; enfin d'autres se prêteront à la culture d'une variété de produits

horticoles et de fruits.

A l'intérieur même de chacun des groupes climatiques de paroisses, il faut connaître ensuite la répartition des sols en quantité et en qualité.

Dans les paroisses les moins favorisées climatiquement, la qualité intrinsèque du sol est secondaire en autant qu'il n'y a pas de travaux majeurs d'épierrement, de drainage ou de contrôle d'érosion à exécuter. Tous les sols cultivables seront utilisés pour la production d'herbages et de foin. Il reste à déterminer s'il y a une étendue suffisante de ces sols dans une paroisse pour le maintien d'une population minimum qui peut justifier les frais d'équipement et d'infrastructure.

Dans les paroisses de conditions climatiques moins adverses, il y a lieu de distinguer les diverses qualités de sols qui pourraient être utilisées soit pour la grande culture, soit pour la culture de quelques légumes et fruits. La quantité de ces sols devient importante aussi pour les mêmes raisons que précédemment.

Enfin dans les paroisses les meilleures du point de vue climatique, la qualité des sols devient très importante car il y a possibilité d'utiliser chaque chose de façon optimum en y pratiquant la culture la plus rentable. Les choix sont plus nombreux. Evidemment, la quantité de sol disponible garde encore ici son importance.

Chaque paroisse du territoire-pilote peut ainsi être classifiée quant à sa marginalité agricole biophysique.

Il faudra cependant avant d'envisager la mesure drastique de fermeture considérer les points suivants: la distance des grands centres et des voies principales de communication, les possibilités forestières ou touristiques et toute autre possibilité de justifier les frais d'entretien et d'équipement (infrastructures et services) encourus pour maintenir une localité ouverte.

a) Le climat

Exception faite des Iles-de-la-Madeleine, il est impossible de délimiter des zones climatiques précises à partir des données climatiques seulement, les stations étant dispersées et les observations souvent partielles.

On sait par contre que la végétation naturelle, forestière dans le territoire, intègre bien les grands caractères climatiques d'une région et qu'il est facile de cartographier cette végétation. Les zones climatiques du territoire ont donc été établies à l'aide des cartes de végétation.

La compilation des observations faites dans les stations à l'intérieur des limites de chacune des zones de végétation permet de dégager les principales tendances climatiques de chacune des zones (Tableau I).

6/

TABLEAU I: Principales caractéristiques climatiques de

chacune des zones climax de végétation

ZONES	TEMPERATURE MENSUELLE						DEGRES JOURS (42°F)	
	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Moyenne	Ecart
A) Iles-de-la-Madeleine	Max 49.0 Min 36.0	58.0 46.0	68.0 56.0	68.0 57.0	61.0 51.0	51.0 41.0	2227	1838-2510
B) Erablière à bouleau jaune								
1) Littoral								
Riv.-du-Loup - Matane	Max 57.0 Min 39.0	67.0 47.0	73.0 54.0	71.0 52.0	62.0 45.0	50.0 36.0	2399	2037-2607
Matane - Percé	Max 55.0 Min 38.0	66.0 47.0	73.0 54.0	71.0 53.0	63.0 46.0	51.0 36.0	2394	1850-2622
Percé - Matapédia	Max 56.0 Min 39.0	65.0 49.0	72.0 56.0	71.0 55.0	63.0 47.0	51.0 38.0	2432	2104-2619
2) Les grandes vallées								
Matapédia-Témiscouata	Max 62.0 Min 36.0	71.0 46.0	76.0 52.0	74.0 51.0	65.0 43.0	53.0 34.0	2541	2015-2786
C) Sapinière à bouleau jaune: Lac-Morin	Max 58.0 Min 35.0	68.0 46.0	74.0 53.0	72.0 50.0	63.0 43.0	51.0 33.0	2239	1980-2631
Trinité-des-Monts	Max 58.0 Min 36.0	68.0 47.0	73.0 52.0	71.0 50.0	62.0 41.0	49.0 32.0	2153	1909-2515
Barage du Lac Métis	Max 58.0 Min 33.0	69.0 46.0	74.0 52.0	71.0 50.0	62.0 42.0	50.0 32.0	2159	1610-2301
D) Sapinière à bouleau blanc Cawapscal Pecherches	Max 57.0 Min 32.0	67.0 44.0	72.0 50.0	69.0 47.0	60.0 40.0	49.0 32.0	1745	1416-2219

TABLEAU I: Principales caractéristiques.....(suite)

DERNIERE GELEE PRINTEMPS				PREMIERE GELEE AUTOMNE				JOURS SANS GEL 32°F		JOURS SANS GEL 28°F	
32°F		28°F		32°F		28°F		Moy.	Ecart	Moy.	Ecart
Moy.	Ecart	Moy.	Ecart	Moy.	Ecart	Moy.	Ecart	Moy.	Ecart	Moy.	Ecart
11 mai	30 avril-- 25 mai	27avril	28 mars-- 10 mai	2 nov.	20 oct.-- 18 nov.	10 nov.	21 oct.-- 25 nov.	166	140-196	196	168-221
14 mai	1 mai -- 25 mai	4 mai	15 avril-- 24 mai	1 oct.	8 sept.-- 15 oct.	14 oct.	26 sept.-- 27 oct.	139	113-158	163	124-190
31 mai	12 mai-- 17 juin	7 mai	17 avril-- 31 mai	23sept.	14 sept.-- 18 oct.	19oct.	6 oct.-- 30 oct.	122	95-156	162	142-190
12 mai	27 avril-- 10 juin	27avril	25 mars-- 20 mai	5 oct.	14 sept.-- 23 oct.	24 oct.	8 oct.-- 16 nov.	137	107-153	195	166-223
4 juin	19 mai -- 17 juin	26 mai	3 mai -- 10 juin	9 sept.	29 août-- 20 sept.	26 sept.	10 sept-- 22 oct.	92	42-116	125	111-145
	24 mai -- 3 juil.		3 mai -- 19 juin		21 août-- 24 sept.		2 sept.-- 14 oct.	93	43-113	117	82-136
7 juin	20 mai -- 19 juin	27 mai	3 mai -- 16 juin	2 sept	21 août-- 17 sept.	22sept.	1 sept.-- 16 oct.	87	72-101	119	83-151
13 juin	22 mai -- 2 juil.			9sept.	1 août -- 1 oct.			88	44-128		
10 juin	27 mai -- 19 juin	28 mai	4 mai-- 9 juin	2 sept.	27 juil.-- 17 sept.	18 sept.	27 juil-- 11 oct.	82	37-100		

LISTE DES LOCALITES DU GROUPE II ET DU GROUPE IIIGROUPE II - A

St-Jean Vianney

Squatteck

St-Tharcisius

Carleton-sur-Mer

St-Denis

Les-deux-Aigles

St-Basile (Témiscouata)

St-Adolphe

Rivon & Mission St-Louis

St-Paul (Matapédia)

St-Clément

La Rédemption

Trinité-des-Monts

GROUPE II - B

St-Henri-de-Toulon	Causapscal	St-Jean-Baptiste
Nouvelle	St-Jean Vianney	St-Léandre
St-Jacques-de-Restigouche	St-Médard	St-Marc
St-Jean-de-Brébeuf	St-Zénon	St-Roch
St-Louis	Carleton-sur-Mer	St-Vincent
Lac-des-Érables	St-Omer	St-Marcel
St-Émile	Lac-des-Aigles	St-Jacques
St-Élie	St-Elzéar (Témiscouata)	
St-Jean-de-Cherbourg	St-Adelme	St-Jean
St-Clément	Biron & Mission St-Louis	(Matapédia)
St-François	St-Paula (Matapédia)	
St-Alphonse	St-Cléophas	
	La Rédemption	
	Trinité-des-Monts	

GROUPE II - C

St-Honoré-de-Témiscouata	Esprit-Saint
Nouvelle	St-Léandre
St-André-de-Restigouche	St-Narcisse
St-Jean-de-Brébeuf	Grosses-Roches
Ste-Rita	St-Edgar
Lac-au-Saumon	St-Marcellin
St-René	St-Jogues
St-Nil	St-Guy
St-Jean-de-Cherbourg	Gascon
St-Etienne	Ste-Paule (Matane)
St-Fidèle	Newport
L'Alverne	

GROUPE III - A

Ste-Marguerite-Marie

Grande-Rivière Ouest

Capucins

Ste-Thérèse-de-Caspe

GROUPE III - C

Cap-d'Espoir	Bridgeville
Grande-Rivière	Pabos
Percé	Cloridorme
St-Octave-de-l'Avenir	York
St-Pierre-de-la-Malbaie	Cap-aux-Os
Cap-des-Rosiers	Anse-à-Valleau
St-Thomas-de-Cherbourg	Sacré-Coeur-des-Landes
Douglastown	Wakeham
St-Paulin-Dalibaire	Duchesnay
Chandler	St-Gabriel-de-Rameau
Les Méchins	St-Majorique
Rivière-à-Claude	Anse-de-l'Etang
Petit-Cap	St-Gabriel-de-Gaspé
Anse-aux-Griffons	Haldimand
St-François-de-Pabos	Anse-aux-Cousins
Pellegrin	Pointe-à-la-Frégate
Rivière-au-Renard	Grande-Grève
Barachois	Portage St-Hélier
St-Thomas-de-Cloridorme	St-Bernard-des-Lacs

B) Classification économique-agricole

Critères économiques de zonage de l'agriculture.

Sachant au point de départ que l'agriculture du territoire n'était pas également prospère partout, nous nous sommes proposés de définir, de dégager à l'intérieur du territoire, des zones agricoles homogènes de même niveau de prospérité.

Nous avons utilisé deux concepts de regroupement homogène: le concept d'aire homogène, le concept de zone homogène.

- a) L'aire homogène est une unité territoriale d'un seul bloc où certains critères sont homogènes.
- b) La zone homogène regroupe des aires de même niveau d'homogénéité qui ne sont pas contiguës. De telle sorte qu'une aire marginale dans le Témiscouata fait partie de la même zone homogène qu'une aire marginale dans Bonaventure.

Nous avons admis comme postulat de base que, dans un contexte d'industrie laitière, la taille de l'unité de production définissait en quelque sorte la prospérité de cette unité.

Il s'agissait par la suite de choisir des critères représentatifs de la taille de l'unité de production. Trois critères ont été retenus:

- 1) La Capitalisation;
- 2) Le Revenu brut;
- 3) La Superficie cultivée.

Francis P.
 Dans le contexte d'une économie de rareté des produits agricoles, ces trois critères devraient être à des niveaux de plus en plus élevés au fur et à mesure que l'on pénètre dans des zones biophysiquement marginales. N'étant pas dans un tel contexte mais plutôt dans une économie d'abondance des produits agricoles, ces trois critères sont à des degrés de plus en plus bas au fur et à mesure que l'on pénètre dans des zones biophysiquement marginales.

LISTE DES LOCALITES DU GROUPE II ET DU GROUPE III

St-Antoine	St-Naphesil-d'Alberville
St-François	St-Marcellin
	Fleurbaey
<u>GROUPE II - A</u>	Notre-Dame du Portage
St-David d'Estcourt	St-Hubert
St-Pierre d'Estcourt	St-Louis du Ha! Ha!
St-Joseph de la Riv. B.	St-Mathias de Cabano
St-Eusèbe	Notre-Dame-du-Lac
St-Dominique du Lac	St-Donat
Auclair, St-Godard	St-Gabriel
St-Michel de Squatteck	St-Fr. X. des Hauteurs
Raudot	Ste-Angèle de Mérici
Biencourt	Ste-Jeanne d'Arc
Lac-des-Aigles	Sayabec
St-Cléophas	St-Jérôme de Matane
Ste-Irène	Petite Matane
St-Zénon du Lac Humqui	Ste-Félicité
St-Léon le Grand	St-François d'Assise
St-J.-Bte Vianney	St-Laurent de Matapédia
St-Tharcisius	Maria, St-Jules
Grande Cascapédia	New-Richmond
St-Alphonse	St-Charles de Caplan
St-Omer	Bonaventure

NOTE:

GROUPE II - B

St-Antoine	St-Raphaël d'Albertville
St-François Xavier de Viger	St-Marcellin
Ste-Rose du Dégelé	Fleuriault
St-Narcisse de Rimouski	La Rédemption
St-Moise, St-Noël	St-Omer, Carleton sur Mer
St-Antoine de Padoue	St-Léandre, St-Luc
Cap-Chat	Ste-Anne-des-Monts
Ste-Anne-des-Monts	St-Joachim de Tourelle, Christie
Marsoui, Duchesnay	St-Maurice, Riv. au-Renard
Baie de Gaspé-Sud, Gaspé	York, Haldimand
St-Conrad	Restigouche, St-Fidèle de...
Nouvelle Escuminac	
Mont-Louis	
St-Madeleine de la Riv. N.	
Grande-Vallée, Petite Vallée	
St-Alban du Cap-des-Rosiers	

NOTE: Les territoires non organisés n'apparaissent pas dans la liste des groupes de la section économique, car la source qui a servi à établir les groupes de cette section ne tenait pas compte de ces territoires. Toutefois, les critères sociologiques employés compensent et permettent de classifier ces territoires comme nous le verrons plus loin.

GROUPE III

St-Honoré, St-Elzéar (T)	St-Pierre de la Malbaie Barachois
St-Marc du Lac Long	
St-Benoît Abbé	Bridgeville, Val d'Espoir, Percé
St-Médard, St-Guy	Cap-d'Espoir, Ste-Thérèse de Gaspé
Ste-Marguerite	Grande-Riv., Grande-Riv. O.
St-Adelme	Petit Pabos, Pabos, St-François de Pabos
St-Jean de Cherbourg	Chandler, Pabos, Mills
St-Thomas	Newport, Port-Daniel
Grosses Roches, Les Méchins	Ste-Germaine de l'Anse-aux- Gascons
St-Paulin Dalibaire	Port-Daniel O., Shigawake
Capucins, Mont St-Pierre	St-Godefroy, Hope, Hope Town
Mont-Louis	Paspébiac, Paspébiac Ouest
Ste-Madeleine de la Riv. M.	New-Carlisle
Grande-Vallée, Petite Vallée	Cloridorme, Anse-aux-Griffons
St-Alban du Cap-des-Rosiers	Grande-Grève, Baie de G. Nord
Syndenham South, Douglastown	

St-Elzéar de Bonaventure

St-Marcellin (Rimouski)

St-Thérèse (Matapédia)

c) Classification socio-économique

La classification socio-économique des paroisses du territoire-pilote est basée sur les critères suivants:

- a) salaire des chefs de famille et revenus des familles salariées;
- b) rendement de l'agriculture;
- c) index de niveau de vie établi à partir des possessions suivantes:
automobile, réfrigérateur, toilette, bain, eau courante, eau chaude, condition de logement;
- d) assistance chômage.

NOTE: Ces critères ainsi que leur signification relative sont décrits dans:

Gilles Picard, Document I, Zones Homogènes, Mai '64.

Pour les fins du présent rapport, seules les paroisses présentant des caractéristiques véritablement marginales ont été inscrites.

GROUPE I (Paroisses à marginalité moyenne.)

Les paroisses de ce groupe ont soit une agriculture plus rentable que celle des deux autres groupes, soit une assistance chômage moins forte ou les deux ensemble. Quant au niveau de vie il est aussi très bas. Ajoutons que ces paroisses sont presque toutes situées dans une zone à émigration assez forte.

St-Elzéar de Bonaventure

St-Marcellin (Rimouski)

St-Tharcisius (Matapédia)

St-François Xavier (Riv.-du-Loup)

St-Guy (Rimouski) (Matapédia)

Ste-Rita (Riv.-du-Loup)

St-Benoît de Packington (Témisc.)

L'Ascension (Bonaventure)

GROUPE II (Paroisses à marginalité forte.)

Seul l'indice de niveau de vie permet de distinguer ces paroisses. Tous les autres critères (salaire, agriculture, assistance) sont les mêmes que ceux des paroisses du dernier groupe. Ajoutons que toutes ces paroisses sont situées dans une zone à forte émigration.

St-Paulin

St-Jean-de-Cherbourg

St-Elzéar de Témiscouata

St-Thomas de Cherbourg

Routhierville (Matapédia)

St-Alexandre des Lacs (Matapédia)

GROUPE III (Paroisses à marginalité très forte.)

St-Pierre Lamy

Lejeune

St-Jean de la Lande

Ste-Paula

St-Nil

IV - CLASSIFICATION ET COMPTÉ DE TROIS ASPECTS.

St-René Goupil

Ste-Marguerite Marie (Matapédia)

St-Louis de Gonzague

L'Alverne

St-Conrad

Réserve indienne

St-Jogues

St-Jean-de-Brébeuf

St-Edgar

St-Octave de l'Avenir

St-Bernard des Lacs

Sacré-Coeur (Enfant Jésus)

Rameau

Pellegrin

St-Gabriel de Gaspé

St-Charles Garnier

Val d'Espoir

Trinité-des-Monts

St-Charles Garnier

Esprit-Saint

Groupe IIA et IIB (Paroisses à marginalité moyenne) (Groupe I)

Groupe IIC et IID (Paroisses à marginalité forte) (Groupe II)

Groupe IIE et IIF (Paroisses à marginalité très forte) (Groupe III)

Groupe IIA (Paroisses à marginalité moyenne) (Groupe I)

Groupe IIB (Paroisses à marginalité forte) (Groupe II)

Groupe IIC (Paroisses à marginalité très forte) (Groupe III)

Groupe I (Paroisses à marginalité moyenne) (Groupe I)

Groupe II (Paroisses à marginalité forte) (Groupe II)

Groupe III (Paroisses à marginalité très forte) (Groupe III)

IV - CLASSIFICATION EN TENANT COMPTE DE TROIS ASPECTS.

Comme on peut le constater la classification varie quelque peu d'une section à l'autre. Ceci est tout à fait normal.

Pour en arriver à une classification rigoureuse qui tienne compte à la fois des aspects bio-physique, économique et sociologique, il nous a fallu regrouper les sous-groupes de la section bio-physique. Et finalement, en recoupant les groupes établis par chacune des sections nous en sommes arrivés à une classification finale.

Bio-physique

Groupe IIA et IIB (Paroisses à marginalité moyenne)	(Groupe I)
Groupe IIC et IIIA (Paroisses à marginalité forte)	(Groupe II)
Groupe IIIB et IIIC (Paroisses à marginalité très forte)	(Groupe III)

Economique

Groupe IIA (Paroisses à marginalité moyenne)	(Groupe I)
Groupe IIB (Paroisses à marginalité forte)	(Groupe II)
Groupe III (Paroisses à marginalité très forte)	(Groupe III)

Sociologique

Groupe I (Paroisses à marginalité moyenne)	(Groupe I)
Groupe II (Paroisses à marginalité forte)	(Groupe II)
Groupe III (Paroisses à marginalité très forte)	(Groupe III)

GROUPE I (Paroisses à marginalité moyenne.)

St-Louis de Gonzaque

Trinité-des-Monts

St-Elzéar (Témisc.)

St-Tharcisius

GROUPE II (Paroisses à marginalité forte.)

Ste-Paula (Matane)

St-Nil

St-René Goupil

L'Alverne

St-Jogues

St-Jean-de-Brébeuf

St-Edgar

Esprit-Saint

St-Jean de Cherbourg

St-Marcellin

St-Guy

Ste-Rita

Ste-Marguerite-Marie

GROUPE III (Paroisses à marginalité très forte.)

St-Octave de l'Avenir

St-Bernard des Lacs (Cap-Seize)

Sacré-Coeur des Landes

Rameau St-Pierre Lamy

Pellegrin St-Jean de la Lande

St-Gabriel de Gaspé (Bonav.)

Val d'Espoir Conrad (Bonav.)

Pabos Ces localités sont classées dans le groupe III

St-Paulin au point de vue socio-économique et dans le meilleur point de vue bio-physique.

Routhierville paroisses devront faire l'objet d'une étude

St-Thomas de Cherbourg

Nous considérons que les paroisses des groupes II et III sont non-récupérables et devraient faire l'objet d'une réorganisation rationnelle dans un contexte d'aménagement du territoire.

V - QUELQUES PARTICULARITES

A) Localités qui présentent des caractéristiques spéciales.

Certaines localités sont marginales du point de vue socio-économique et classifiées comme bonnes du point de vue bio-physique et inversement. Nous en avons noté quelques-unes:

St-Narcisse

Economique groupe II, Bio-physique groupe II, Sociologique récupérable.

St-Benoît de Packington

Socio-économique groupe III, Bio-physique groupe I.

Quelques autres:

St-François Xavier de Viger

St-Jean-de-Brebeuf (Bonaventure)

Lejeune

St-Pierre Lamy

St-Jean de la Lande

St-Elzéar (Bonav.)

St-Conrad (Bonav.)

Ces localités sont classées dans le groupe III au point de vue socio-économique et dans la meilleure zone au point de vue bio-physique.

Ces paroisses devront faire l'objet d'une étude spéciale.

3) Localités du littoral.

Plusieurs localités marginales, au point de vue bio-physique et économique n'ont pas été listées. Certains critères comme leur situation géographique les placent dans une catégorie spéciale et nécessitera une toute autre étude que celle-ci, car les mesures préconisées pour les paroisses que nous étudions présentement ne seraient pas applicables. Signalons entre autre les localités situées au bord de la mer sur le pourtour de la péninsule gaspésienne.

VI - LOCALITES APTES A UNE EXPERIENCE-PILOTE DE REORGANISATION.

Il s'agit maintenant de choisir trois ou quatre paroisses qui se prêteraient à une expérience-pilote de réorganisation. Le facteur le plus important à tenir compte est évidemment l'attitude d'esprit de la population devant une telle expérience.

Nous avons donc demandé aux animateurs de nous indiquer les localités qui semblaient mûres ou prêtes à passer à une étape aussi importante.

Voici donc les quatre paroisses proposées:

St-Octave de l'Avenir (Gaspé-Nord)

St-Jean-de-Brébeuf (Bonaventure)

Ste-Paula (Matane)

Esprit-Saint (Rimouski)

D'autres localités qui auraient pu se prêter à une telle expérience n'ont pas été retenues pour diverses raisons. Ainsi, le cas de Cap-Seize qui ne représente pas un noyau de population assez important pour que l'expérience soit concluante.

Le cas de St-Thomas de Cherbourg ne pourra se régler qu'en considérant conjointement les paroisses voisines, soit St-Paulin et St-Jean de Cherbourg.

Il est probable que d'autres localités marginales, à la suite de l'étude de l'esquisse du plan, seront intéressées à tenter une telle expérience. Si le cas se présentait il sera étudié au moment opportun.

b). ETUDE EN COURS D'EXECUTION DU PLAN
LOCALITE-1198
(Rapport d'Administration)

Guy Pelletier, i.f.

ETUDE DU COUT D'ENTRETIEN DE TROIS LOCALITES-TYPES

- b). ETUDE DU COUT D'ENTRETIEN DE TROIS LOCALITES-TYPES.
(Rapport préliminaire)

Juillet 1964.

Pierre Harouly

Elaboration du travail effectué à Sacré-Coeur-des-Landes et
autres, suivie de conclusions générales.

1- Inventaire des ressources.

Sacré-Coeur-des-Landes

La section bio-physique a évalué l'étendue de forêt en-
vironnée à 15 h.c., dont on peut dire qu'environ 5 h.c.

ETUDE DU COUT D'ENTRETIEN DE TROIS LOCALITES-TYPES.

de coupe de 30 ans, on peut admettre 1/2 h.c. par an, ou
250 acres. Si on évalue la possibilité de coupe à 11
cordes/acre Rapport préliminaire - coût de 214,000\$ pour
la paroisse, ou environ 1700\$/famille, ce qui est nette-
ment insuffisant. De plus, le terrain n'est pas apte à
une culture commerciale comme on peut le constater en
annexe "3". Enfin, les affluents sont riches et n'ont
pas du tout à l'exploitation de quelque chose que ce soit.

Cap-Bois - St-Bernard-des-Lacs:

Voir annexe "3" pour agriculture. La forêt a été brû-
lée de fond en comble il y a quelques années...

2- Mentalité et aptitudes de la population

Sacré-Coeur-des-Landes
Juillet 1964.

Pierre Sarault

On y retrouve une forte division selon les partis politi-
ques et selon les familles. Cette division nous porte à

2/

Elaboration du travail exécuté à Sacré-Coeur-des-Landes et autres, suivie de conclusions générales.

1- Inventaire des ressources.

Sacré-Coeur-des-Landes

La section bio-physique a évalué l'étendue de forêt environnante à 25 m.c., dont on peut dire qu'environ 8 m.c. sont bûchés ou inaccessibles. En utilisant un système de coupe de 40 ans, on peut bûcher 2/5 m.c. par an, ou 256 acres. Si on évalue la possibilité de coupe à 11 cordes/acre, on peut espérer un revenu de \$14,000. pour la paroisse, ou environ \$700./famille, ce qui est nettement insuffisant. De plus, le terrain n'est pas apte à une culture commerciale comme on peut le constater en annexe "3". Enfin, les affleurements rocheux n'incitent pas du tout à l'exploitation de quelque mine que ce soit.

Cap-Seize - St-Bernard-des-Lacs:

Voir annexe "3" pour agriculture. La forêt a été brûlée de fond en comble il y a quelques années...

2- Mentalité et aptitudes de la population

Sacré-Coeur-des-Landes

On y retrouve une forte division selon les partis politiques et selon la famille. Cette rivalité nous porte à

croire qu'un réaménagement communautaire serait pour le moins hasardeux.

Le niveau d'instruction est très bas et ne semble pas devoir s'améliorer tant que les enseignants ne seront pas de meilleure qualité, ils sont bûcherons avant tout.

Cap-Seize:

On reconnaît plus d'entente et une dissociation assez générale de Sacré-Coeur-des-Landes. Tout en étant dans le même comité local, le "grand chemin" fait une grande différence. Ils semblent aussi plus saillants qu'à Sacré-Coeur-des-Landes.

Aptitudes idem à S.-C.

3- Conclusions générales:

Sacré-Coeur-des-Landes:

Déménagement. Le coût d'entretien est exorbitant, les possibilités de réaménagement sont nulles. De plus, je crois que cette solution sourirait à la presque totalité des jeunes, tandis que les plus vieux accepteraient le fait accompli sans regimber.

Cap-Seize:

J'hésite encore entre le déménagement global et la solution mitigée où un certain nombre de familles pourraient y demeurer. De toutes façons, il ne serait pas bon de maintenir cette localité en permanence, mais de la laisser mourir en empêchant toute immigration.

4- Esquisse de plan de déménagement:

1/ A toute personne intéressée et jugée apte à suivre un tel cours.

1) Enseignement d'un métier ou de l'agriculture l'hiver sur une période de 2 ou 3 ans, situé à Ste-Anne-des-Monts: (Ecole d'Arts et Métiers). Assistance d'étude permettant au chef de famille de faire vivre son monde convenablement. Le printemps, l'été et l'automne: reboisement et nettoyage de forêt, le coût n'est pas encore évalué.

2) a) Etudiants de métiers: A la suite du cours, allocation de compensation pour s'établir. Cette allocation doit être comprise comme un coup de pouce de départ. Elle pourrait être globale ou encore échelonnée sur une période de temps.

b) Etudiants d'agriculture: Je préconise la cession d'une terre de 100 à 200 acres comprenant bâtiments, machinerie, pour une période de cinq ans, période de probation. Par la suite, échelonné sur une période maximum de 20 ans paiement de \$250. à \$500./ans, déterminé surtout par des facteurs sociaux.

11/ Personnes à la retraite (en général 50 ans et plus).

1) de 50 ans à 70 ans

Assez flou encore, j'entrevois de leur procurer une petite situation, quitte à leur procurer l'enseignement nécessaire.

;) 70 ans et plus

a) Agglomération de vieux

Il semble que plusieurs seraient intéressés à se grouper dans une petite agglomération de personnes âgées, où chacun aurait sa petite maison, pouvant cultiver son jardin et diverses plantes, j'entrevois un centre récréatif dont les éléments sont encore obscurs. Enfin, elle devrait être assez près d'un village pour profiter des services essentiels et assez éloignée pour conserver la tranquillité.

b) Cas individuels

Certains préférant demeurer en un endroit précis, je crois que nous pourrions leur permettre de s'installer dans une petite maison de village et ne pas les contrecarrer.

5- Conclusion

Ceci n'est qu'un rapport préliminaire du travail déjà accompli et par suite, n'est pas approfondi. J'ai tenté de donner les grandes lignes de l'étude, tentant de préciser quelque peu le cas de Sacré-Coeur-des-Landes, Cap-Seize et St-Bernard-des-Lacs. Continuant ma recherche à St-Emile et une localité future non déterminée à ce jour, je procéderai à l'intégration des trois études permettant le recoupement pour d'autres localités de même type.

Production locale (agricole et forestière)

Biens mis en vente/an.....\$5,800.

Biens produits et consommés sur place/ (Niveau non-monnaire).....\$5,400.

Total de la production locale.....\$11,200.

Production locale.....\$270./famille/an.

(4851)

Donc, 34800: 31130./famille/an.

ANNEXE "I"Sacré-Coeur-des-LandesTransferts gouvernementaux

1) (1959 à 64) Chemins.....	\$118,000.
2) (1961 à juin 64) Ass.-Chômage.....	\$78,000.....\$110,000.
3) (1959 à 64) Comm. Scolaire.....	environ.....\$ 90,000.
4) par an - Postes.....	\$ 2,700.....\$ 13,500.
Autres (pensions, etc.) (par an)....	\$55,000.....\$275,000.

Total de transferts 1 à 4 in.\$331,500 ou \$66,000./an

Transferts gratuits.....\$1,350./famille/an.

Production locale (agricole et forestière)

Biens mis en vente/an.....	\$5,600.\$1,000.
Biens produits et consommés sur place/ (Revenu non-monnaire).....	\$5,400.

Total de la production locale.....\$11,000.

Production locale.....\$220./famille/an.

Donc, déficit: \$1130./famille/an.

ANNEXE "II"Cap-Seize, - St-Bernard-des-Lacs

<u>Transferts gouvernementaux</u>	<u>5 ans</u>
1) (59 à 64) Chemins.....	\$63,000.
2) (61 à juin 64) Assistance-Chômage...\$26,700.....	\$38,000.
3) (59 à 64) Commission Scolaireenviron.....	\$25,000.
4) Postes/an.....	\$800.....\$ 4,000.
5) Autres (pensions, etc.)/an.....	\$23,900.....\$120,000.
Total des transferts (1 à 4).....\$130,000.	
A Cap-Seize (1 à 3).....\$ 67,000. ^{ou}	
	ou \$670./famille/an.

Production locale.

Biens mis en vente/an.....	\$1,420.
Biens produits et consommés sur place/an (environ).....	\$1,000.
Total.....	\$2,420.

Production locale.....\$120./famille/an.

Déficit \$550./famille/an.

c). COUTS D'ENTRETIEN DE TROIS LOCALITES-TYPES.

COUTS D'ENTRETIEN DE TROIS LOCALITES-TYPES.

Comme point de départ de notre étude, nous avons en main le texte explicatif suivant:

Les coûts impliqués par l'existence de trois municipalités types.

OBJECTIFS:

On peut considérer cette étude comme un cas particulier du travail sur les transferts des gouvernements. Mais, il y a plus. Il s'agit d'évaluer en outre tous les coûts que les citoyens doivent défrayer pour maintenir les services:

COUTS D'ENTRETIEN DE TROIS LOCALITES-TYPES.

On peut même aller jusqu'à parler du village supplémentaire des autobus scolaires et des fonctionnaires. L'objectif est de connaître comment les coûts sociaux impliqués par le déménagement de la population d'une municipalité se comparent aux coûts économiques inhérents au maintien de statu quo.

METHODE:

Trois municipalités de dimensions et situations différentes sont choisies parmi les 127 vingt-sept municipalités échantillonnées pour le questionnaire général. La collecte des données débourrées par les gouvernements sera ainsi facilitée parce que cet aspect sera abordé dans le questionnaire.

Avril 1965

Pierre Sarault.

COUTS D'ENTRETIEN DE TROIS LOCALITES-TYPES.

Comme point de départ de notre étude, nous avons en main le texte explicatif suivant:

Les coûts impliqués par l'existence de trois municipalités types.

OBJECTIFS:

On peut considérer cette étude comme un cas particulier du travail sur les transferts des gouvernements. Mais, il y a plus. Il s'agit d'évaluer en outre tous les coûts que les citoyens doivent défrayer pour maintenir les services: église, écoles, presbytère, entretien des chemins, etc. On peut même aller jusqu'au coût du village supplémentaire des autobus scolaires et des fonctionnaires. L'objectif est de connaître comment les coûts sociaux impliqués par le déménagement de la population d'une municipalité se comparent aux coûts économiques inhérents au maintien du statu quo.

METHODE:

Trois municipalités de dimension et situation différentes seront choisies parmi les (27) vingt-sept municipalités échantillonnées pour le questionnaire global. La cueillette des sommes déboursées par les gouvernements sera ainsi facilitée parce que cet aspect sera abordé dans le questionnaire.

L'objectif de l'étude devait par la suite être élargie pour devenir:

Cette étude a pour but de déterminer la marge de déficit (ou surplus) entre les coûts d'entretien nécessités par l'existence d'une localité et sa production locale. Lorsqu'un déficit constaté ne semble pas pouvoir être comblé, il convient alors de préparer un plan de déménagement de la population et de comparer les coûts sociaux de ce dernier plan avec les coûts d'entretien.

Cette dernière formulation de l'objectif de notre étude nous permet de dégager deux variables pratiques: le coût d'entretien nécessité par le maintien d'une localité et sa production locale. Par coûts d'entretien, nous entendons toutes les sommes nécessitées par le maintien d'une localité et versées par les diverses administrations publiques. Ainsi seront inclus les coûts d'entretien des chemins, les subventions à la commission scolaire et à la municipalité, s'il y a lieu. Aussi, on tiendra compte des montants versés par l'agence de Service Social, le coût d'entretien des bureaux de poste. On excluera toutefois les diverses allocations et pensions versées de façon automatique, telles les allocations familiales, les pensions de vieillesse, d'invalidité, l'assurance-chômage, etc. Il est vrai que certaines de ces mesures de sécurité sociale sont versées en raison

partielle de la situation défavorable de la population: taux de maladie et chômage plus forts, par exemple. Cependant, comme il est à peu près impossible de déterminer exactement la conséquence de cette situation, nous avons dû les écarter.

Par production locale, nous entendons les revenus bruts tirés de l'exploitation locale de toutes ressources. Nous ne tenons pas compte du secteur tertiaire qui, en fait, ne vient que se greffer à la production. Cependant, on incluera les revenus non-monétaires des particuliers, c'est-à-dire la production consommée sur place: viande, bois, oeufs, etc.

Utilisant ces deux variables, il nous sera facile d'établir le déficit ou surplus de la production locale d'une localité sur le coût d'entretien défrayé par l'Etat. Economiquement parlant, il serait plus juste de ne tenir compte que des montants perçus en impôt plutôt que d'inclure la production locale. Cependant, la disproportion est tellement forte entre les transferts gouvernementaux et les cotisations fiscales qu'il faudrait envisager un déménagement massif que les facteurs sociologiques interdisent. Nous conserverons donc nos deux variables, conscient qu'une égalité entre elles ne constitue pas l'équilibre économique. En fait, elles seront plutôt des critères de déménagement considérant qu'u-

ne localité ne produisant pas (de façon rentable) l'équivalent des transferts gouvernementaux qu'elle nécessite et n'offrant pas de perspectives d'amélioration devient éligible à un plan de déménagement.

METHODOLOGIE

La première détermination de notre démarche prévoyait l'étude de trois localités suivie d'une généralisation par recoupements. Cependant, après avoir compilé l'inventaire des deux premières, Sacré-Coeur-des-Landes et St-Emile-d'Auclair, il nous sembla plus utile de procéder à une généralisation à partir de ces deux localités pour ensuite en vérifier les critères sur une troisième; vérification que nous aurions dû délaissier en utilisant la première démarche.

Les deux localités choisies présentaient un caractère différent: en effet, alors que nous envisagions fortement la solution de déménagement pour Sacré-Coeur-des-Landes, St-Emile-d'Auclair laissait croire à un réaménagement possible. Ceci nous força donc à sortir du cadre spécifique de notre recherche à Sacré-Coeur-des-Landes et toucher les mentalités. Il nous sembla en effet nécessaire de préparer la population à l'éventualité d'un déménagement, afin d'éviter de trop grandes frictions lors de la parution de ce rapport. Nous avons donc rencontré chaque famille une à une pour dé-

terminer d'une part, la force du sentiment communautaire et d'autre part, les réactions à l'éventualité déménagement.

Toutefois, les deux variables qui intéressaient directement notre recherche, la production locale et les coûts d'entretien, furent déterminées de la même façon pour l'une et l'autre localité. Tandis que nous faisons la cueillette des coûts chez les différents organismes administratifs: service social, ministère de l'agriculture et de la colonisation, ministère de la voirie, etc, nous déterminions la production locale au moyen d'un questionnaire sur les revenus familiaux. Ce questionnaire, fut administré à tout Sacré-Coeur-des-Landes et à un échantillon de 45 à St-Emile-d'Auclair, par les comités locaux respectifs, tant dans un but d'animation que de rapidité. Nous avons cru, en effet, que ces deux avantages valaient le manque de rigueur scientifique encouru. De plus, il est possible qu'on eût été plus porté à dévoiler ses sources de revenus à des co-paroissiens conscients des ressources de chacun qu'à un parfait étranger. Enfin, les comités locaux avaient eu l'expérience du questionnaire sur la main-d'oeuvre et manifestaient la meilleure volonté.

GENERALISATION

A la suite de nos études particulières sur les deux localités précitées, il nous sembla souhaitable de tenter

un effort de généralisation pour toute localité marginale. Dans ce but, nous avons choisi deux critères permettant de nous donner une idée de la situation d'une localité donnée à l'intérieur du continuum Sacré-Coeur-des-Landes, St-Emile-d'Auclair: l'aptitude des sols défrichés et l'assistance sociale versée en une année.

a) Aptitude des sols défrichés:

Par aptitude des sols défrichés nous entendons la possibilité agricole des sols où le travail de préparation de la terre à la culture a déjà été fait. Nous évaluons ainsi les sols suivant trois classes: bons, moyens et pauvres.

b) Assistance sociale:

Dans le critère assistance sociale, entrent les divers versements effectués par l'agence du service social au cours de la dernière année.

Nous pouvons, croyons-nous, émettre l'hypothèse qu'une localité qui reçoit un fort montant d'assistance et dont les sols sont pauvres, présente les caractères de Sacré-Coeur-des-Landes. La situation inverse nous amènerait à classer une localité près de St-Emile-d'Auclair. En effet, si le sol est pauvre, la population sera incitée à chercher un revenu à l'extérieur et portera moins attention à sa terre qui, de toutes façons, produit peu. De plus, un fort montant d'assistance nous fait croire à un fort coût d'entretien.

Cependant, quoique ces deux critères soient de sous indices de déménagement, il nous fut difficile de les pondérer exactement. En fait, cette pondération fut beaucoup plus déterminée par les recherches que nous avons effectuées l'été dernier. Elle est subjective et intuitive; nous recommandons, en conséquence, de la soumettre aux spécialistes en agriculture et sécurité sociale afin d'en déterminer le degré d'authenticité.

Enfin, il faut bien comprendre cette généralisation comme une indication du travail à accomplir en politique de déménagement, et non la classification des quelques cinquante localités étudiées en deux groupes: déménagement et aménagement.

SACRE-COEUR-DES-LANDES

Sacré-Coeur-des-Landes est une petite paroisse de colonisation dont les débuts remontent aux années (35-40). Elle est directement le produit du chômage qui a sévi pendant la période de crise. Alors qu'en ce temps la sécurité sociale n'existait presque pas, l'habitant des villes se vit acculer à une solution drastique, la pénétration en forêt. On vit donc des familles entières s'enfoncer dans les bois, emportant avec elles leur petit ménage et l'espoir d'une vie décente.

Il n'en fut malheureusement pas ainsi, pour plusieurs raisons. Si, aux débuts de la colonie, il était possible de vivre à même les revenus de la coupe de bois, celle-ci se devait d'être abusive en raison des bas montants versés pour le billot et la pulpe. Il advint donc, qu'au bout d'une vingtaine d'années, presque tous les boisés de ferme étaient pillés sans que les colons en aient essouché et mis en culture plus de 10%. De plus, le sol lui-même, sans compter le climat rigoureux, ne favorisait aucunement la culture. L'inévitable se produisit, et commença un exode massif de la population vers "la mer" ou les villes. Alors que Sacré-Coeur-des-Landes comptait 100 familles en 1950, il n'en reste plus que 50 dont plusieurs n'attendent que la chance de partir.

Nous avons dit plus haut que Sacré-Coeur-des-Landes avait perdu cinquante familles en quatorze ans, que l'appétitude des sols y était presque nulle, etc.) nous allons maintenant nous pencher sur la situation actuelle de cette paroisse, tant au niveau bio-physique, qu'économique et social.

BIO-PHYSIQUE:

Nous avons fait un inventaire rapide des diverses ressources naturelles de la paroisse Sacré-Coeur-des-Landes: elles sont presque inexistantes. En effet, on compte moins de six cents (600) acres de terre cultivable, très peu de bois sur les boisés de ferme, aucun gisement d'aspect inté-

ressant dans les environs. De plus, le climat y est très froid, et on évalue la saison de culture à 80 jours. Enfin, la forêt de la Couronne comprise dans les limites de la paroisse n'est que de 10 milles carrés dont une bonne partie a été bûchée par un syndicat forestier de paroisse.

ECONOMIQUE:

C'est ici que nous retrouvons plus spécifiquement l'objet de notre recherche. Comme nous en avons fait part déjà, les coûts d'entretien dépassent nettement la production locale brute: on retrouve, en effet, \$1,480. par famille par an de coûts d'entretien et une production locale brute de \$220. par famille par an. Ceci revient à dire que le gouvernement verse \$1,480. par famille par an en subventions, salaires, assistance-chômage et entretien de chemin pour permettre à cette paroisse de produire localement \$220. par famille par an. Nous constatons donc un déficit de \$1,260, par famille par an, déficit que le secteur bio-physique semble difficilement pouvoir combler.

SOCIAL:

Après avoir déterminé économiquement que Sacré-Coeur-des-Landes semble voué au démenagement, demandons-nous quel est l'état de la mentalité paroissiale.

~~CAP-2011~~ On remarque d'abord un niveau d'instruction très bas, en moyenne de quatrième année. Aussi, peu d'esprit d'initiative; enfin, on y retrouve un esprit de famille et de parti farouchement enraciné. Plusieurs organismes coopératifs ont déjà été constitués dans le passé, mais aucun ne réussit à surmonter cette barrière de préjugés et tous moururent peu de temps après leur fondation. D'ailleurs, nous avons constaté cet esprit de clan lors de nos entrevues avec la population. Alors que la majorité acceptait relativement vite l'éventualité déménagement, certains éléments, de même famille, nous opposèrent longtemps une forte opposition. Il reste tout de même, croyons-nous, que la solution préconisée pour Sacré-Coeur-des-Landes, le déménagement, ne posera aucun problème insoluble quant à l'acceptation par la population. Il ne faudrait cependant point croire qu'on appliquera sans heurt le plan soumis. Il faudra encore agir au niveau des mentalités pour préparer la population à sa nouvelle forme de vie. Il faudra l'amener d'abord à bien comprendre le sens de ce déménagement, et sa nécessité impérieuse; ensuite, on devra procéder à l'éducation intensive d'une population qui se déplacera sensiblement sur le continuum société traditionnelle, société technique.

(plus). De plus, nous estimons qu'il serait bon d'accepter d'abord ceux qui voudraient déménager, même s'il ne s'agit que de quelques cas. Ainsi pourra-t-on favoriser le départ global.

CAP-SEIZE: SACRÉ-COEUR-DES-LANDES:

Cap-Seize est constitué d'anciens paroissiens de Sacré-Coeur-des-Landes, St-Bernard-des-Lacs qui, tout en sentant la nécessité de déménager, n'ont pu faire le pas qui mène à la ville. Ils se sont installés aux abords de la transgaspésienne, à sa jonction avec la route de St-Bernard-des-Lacs. Privés de l'électricité et du téléphone, situés sur des terres incultes, ces gens ne songent toutefois pas à déménager. Ils sont aux abords d'une grande route asphaltée, ouverte douze mois par année et n'ambitionnent pas tellement mieux. C'est compréhensible, car ils n'ont aucune taxe à payer et sont chez eux, libres. De plus, ils peuvent profiter de certains emplois dans le parc de la Gaspésie, emplois temporaires, certes, mais tout de même intéressants.

Nous avons constaté, lors de nos entrevues, que la solution déménagement serait moins bien acceptée qu'à Sacré-Coeur-des-Landes. Nous proposons donc, dans l'éventualité d'un refus systématique, de ne pas forcer la population à déménager. Cependant, il faudrait empêcher toute immigration et couper le plus possible les coûts d'entretien, (transfert de la commission scolaire à Ste-Anne-des-Monts par exemple). De plus, nous estimons qu'il serait bon d'accepter d'aider ceux qui voudraient déménager, même s'il ne s'agit que de quelques cas. Ainsi pourra-t-on favoriser le départ global.

ST-BERNARD-DES-LACS:

Cette localité ne pose, pour ainsi dire, aucun problème. Au mois d'août, une seule famille y demeurerait en permanence et se proposait de déménager à Cap-Seize au mois d'octobre. Cependant, certains anciens colons ont manifesté l'intention d'y retourner éventuellement. Comme cette localité n'offre vraiment aucune chance de survie, il faudrait leur faire comprendre le plus vite possible l'impossibilité d'une telle solution, pour éviter tout faux espoir.

d). PLAN DE RELOGEMENT D'UNE
LOCALITE-TYPE.
(Sacro-Coeur des Landes)

PS/md
(6547 A)

PIERRE SARAULT

PLAN DE DEMENAGEMENT

DE UNE LOCALITE-TYPE

(Sacré-Coeur des Landes)

- d). PLAN DE DEMENAGEMENT D'UNE
LOCALITE-TYPE.
(Sacré-Coeur des Landes)

AVERTISSEMENT

PLAN DE DEMENAGEMENT

D'UNE LOCALITE-TYPE

(Sacré-Coeur des Landes)

Présenté à M. Pelletier par Pierre Sarault, le 15 septembre 1964.

La plan de déménagement que nous soumettons aujourd'hui, répond au problème d'une localité dont les coûts d'entretien surpassent nettement la production locale et qui n'offre à

AVERTISSEMENT

peu près aucune possibilité de réaménagement pour combler ce déficit. Suivant la même optique que la réaménagement, les jugés nécessaires à la bonne compréhension des solutions préconisées. Notre rapport final présentera l'argumentation sous-jacente que nous avons recueillie pendant l'été. Dans l'intervalle, on voudra bien se référer à notre rapport préliminaire du 29 juillet 1964.

Tenant compte des divers éléments compris dans une localité, nous avons classé la population dans trois groupes homogènes dont certaines caractéristiques sont identiques:

Groupe "A" - Individus âgés de 50 ans et plus et les personnes dont ils ont la charge.

Groupe "B" - Individus âgés de 45 à 49 ans et les personnes dont ils ont la charge.

Groupe "C" - Individus sur le marché de travail et âgés de moins de 45 ans, et les personnes dont ils ont la charge.

Nous posons comme hypothèse de travail que le groupe "A" est composé de personnes à la retraite et ne pouvant plus accomplir quelque travail que ce soit. Le groupe "B" comporte

Le plan de déménagement que nous soumettons aujourd'hui, répond au problème d'une localité dont les coûts d'entretien surpassent nettement la production locale et qui n'offre à peu près aucune possibilité de réaménagement pour combler ce déficit. Suivant la même optique que le réaménagement, il doit viser au mieux-être de la population déplacée. Il doit même y porter plus d'attention en raison des coûts sociaux infligés à des individus dont le triste sort n'est pas leur responsabilité.

Tenant compte des divers éléments compris dans une localité, nous avons classé la population dans trois groupes homogènes dont certaines caractéristiques sont identiques:

- Groupe "A" - Individus âgés de 60 ans et plus et les personnes dont ils ont la charge.
- Groupe "B" - Individus âgés de 45 à 60 ans et les personnes dont ils ont la charge.
- Groupe "C" - Individus sur le marché du travail et âgés de moins de 45 ans, et les personnes dont ils ont la charge.

Nous posons comme hypothèse de travail que le groupe "A" est composé de personnes à la retraite et ne pouvant plus accomplir quelque travail que ce soit. Le groupe "B" comporte

la section de la population qui, tout en pouvant travailler encore quelques années, ne saurait se trouver un emploi, même après spécialisation. Il arrive même que certains membres de ce groupe aient épuisé leurs forces à un dur labeur de bûcheron ou cultivateur. Enfin, nous incluons dans le groupe "C" l'ensemble de la classe au travail, ou du moins, susceptible de travail.

PLANS SPECIFIQUES DES GROUPES

Groupe "A": Nous avons dit plus haut que ce groupe se composait de retraités. Or, seuls les personnes âgées de 65 ans ou plus peuvent actuellement recevoir une pension gouvernementale. Nous recommandons d'élargir ces cadres et inclure les gens de 60 à 65 ans, pour leur verser à tous la pension uniforme de \$75.00 par personne.

Parlant de cette uniformité, nous pouvons maintenant envisager la solution d'une agglomération de résidences avec centre récréatif et artisanal. Cette agglomération pourrait comprendre de 30 à 50 résidences pour vieillards et serait située assez près d'un village existant pour les services, (Ex: Ste-Anne des Monts) et aussi, assez loin pour permettre un certain isolement. On pourrait admettre la culture d'un

petit potager autour de la maison. Cependant, il est clair que certaines personnes n'auront point d'intérêt pour un tel projet et préféreront jouir d'un certain isolement ou encore se rapprocher de leur famille. Enfin, il est évident qu'on ne saurait laisser à eux-mêmes des personnes nécessitant des soins constants en raison de maladie. Il faudra donc prévoir leur admission dans une maison pour vieillards et même, quelquefois à l'hôpital.

GROUPE "B":

Nous retrouvons ici tous ceux qui sont considérés incapables à tout travail rentable par la société. Il leur est très difficile de trouver un emploi car leur condition physique leur défend le plus souvent un effort physique constant. Or, nous aurons besoin d'un certain nombre de personnes pour l'entretien de l'agglomération dont nous avons parlé plus haut. Nous proposons donc d'y ajouter un bloc de logements à proximité pour les y loger. Le salaire dont ils bénéficieront devra tenir compte, croyons-nous, du nombre de personnel dont ils auront la charge. Il est possible et même probable qu'on ne pourra ainsi placer toutes les personnes éligibles: il y aurait peut-être alors lieu de leur offrir un emploi assez simple tenu habituellement par un plus jeune.

GROUPE "C":

C'est à l'intérieur de ce groupe que l'investissement d'un plan de déménagement est le plus productif. Le but que nous recherchons est de rendre chacun des membres autonome en lui fournissant les outils pour le devenir. A cette fin, nous prévoyons deux séries de cours devant répondre aux goûts urbains ou ruraux des membres: une section agriculture, où on enseignera les divers éléments d'une exploitation agricole commerciale et une section métiers, comprenant quatre ou cinq options où la demande est forte. Ces cours s'échelonnent sur une période de deux ans pendant la saison hivernale. Ils se donneront aux locaux de l'école de Métiers la plus rapprochée. Il va de soi, que ces cours seront indépendants de l'école et adoptés à la population à déménager. De plus, il nous semble indispensable de travailler fortement à la préparation de la mentalité de la population en prévision de son déplacement dans de plus grands centres. Habités à un isolement relatif, le changement brusque de milieu pourrait grandement les affecter psychologiquement, entraînant la faillite du plan. Cette préparation se fera le mieux, croyons-nous, par une animation amplifiée et constante.

Pendant les saisons plus clémentes de l'année, c'est-à-dire du printemps à l'hiver, on pourra employer les chefs de famille et étudiants au reboisement de la paroisse et nettoyage des forêts avoisinantes. Ceci amènera une certaine compensation à l'allocation que nous considérons indispensable pour les maintenir à l'étude deux ans. Enfin, au bout de cette période de préparation, il faudra prévoir l'établissement sur de bonnes terres de 150 à 200 acres et prêtes à la culture, des étudiants en agriculture. L'autre groupe pourra bénéficier d'une allocation d'établissement pendant une période de trois mois au maximum.

Pour tous enfin, il faudra prévoir des frais de transport pour leurs divers effets. De plus, il y aurait avantage à garantir les dettes contractées par la population jusqu'à ce jour. Ainsi, croyons-nous, la population connaîtra l'enthousiasme et le dynamisme nécessaires à la bonne marche du plan.

(Voir tableau page suivante)

TABEAU DES PROPOSITIONS DE CE PLAN DE DEMENAGEMENT

Items	Groupe "A"	Groupe "B"	Groupe "C"
Transport de déménagement	Défrayé entièrement	Défrayé entièrement	Défrayé entièrement
Dettes contractées	Garanties	Garanties	Garanties
Maisonnette dans agglomération	Couple en bonne santé	—	—
Appartement dans agglomération	Personne seules en bonne santé	—	—
Logis hors de l'agglomération	Personnes en bonne santé	—	—
Appartement adjacent à l'agglomération.	—	Employés de l'agglomération	—
Chambre dans maison pour vieillards ou hôpital	Personnes nécessitant des soins constants à divers degrés.	—	—
Cours d'agriculture et de métiers	—	—	Intéressés et aptes intellectuellement
Allocation d'étude pour couple	—	—	\$200. + \$15./pers. à charge par mois.
Allocation d'étude pour célibataires	—	—	\$100./mois, sinon compris au précédent
Transport des étudiants	—	—	Défrayé entièrement matin et soir.
Emploi d'entretien à l'agglomération pour gens mariés	—	\$200. + \$15./pers à charge par mois	—
Emploi d'entretien à l'agglomération pour célibataires	—	\$100. par mois, sinon compris au précédent.	—
Facilités d'établissement en agriculture.	—	—	Terre de 150 à 200 acres comprenant bâtiments, machinerie, petit troupeau. Période de probation de 5 ans. Ensuite paiement \$250. à \$500./20 ans max.
Facilités d'établissement des étudiants de métier mariés	—	—	Fourniture du matériel nécessaire à l'exercice du métier 200. + 15/pers à charge par mois pour 3 mois max.
Facilités d'établissement des étudiants de métier célibataires.	—	—	Fourniture du matériel nécessaire à l'exercice du métier. \$150./mois pour 3 mois maximum.

Nous passons maintenant au coût des diverses mesures préconisées dans ce plan de déménagement. Plusieurs des coûts énumérés plus bas ne sont qu'une approximation ou même un estimé assez pauvre. Le but de cette section n'est en fait que de donner un aperçu du coût global d'un plan de déménagement. Par la même occasion, on a tenté d'appliquer cette étude de coût à Sacré-Coeur des Landes.

ESTIME DU COUT DE DEMENAGEMENT
DE SACRE-COEUR DES LANDES

Coûts fixes

Déménagement en soi (50 fam. à \$200.)	\$10,000.
Garantie de dettes (50 fam. à \$1,000.)	\$50,000.
Construction de 10 maisons dans agglomération à \$8,000.	\$80,000.
Achat du terrain agglomération 75,000 pi ² à .25	\$18,750.
Construction de l'édifice communautaire (10/30) (1)	\$20,000.
Achat de 5 propriétés dans des villages à \$5,000.	\$25,000.
Sous-total:	\$203,750.

(1) En prenant les 10/30 du coût total nous apprécions pour 10 unités sur 30.

Sous-total reporté de la page précédente	\$203,750.
Bloc d'appartements pour employés de l'agglomération (10 appartements)	\$30,000.
Utilisation de 2 locaux à l'école des Métiers à \$1,000	\$2,000.
Salaire de 4 professeurs à \$6,000. pour 2 ans	\$48,000.
Matière première de laboratoires de métiers	\$10,000.
Transport des étudiants	\$10,000.
Manuels, papeterie, etc. \$50./étudiant	\$2,500.
Allocation d'étude pendant les cours moyenne de \$200./pers/mois pour 12 mois	\$120,000.
Salaire pour reboisement et nettoyage moyenne de \$200./pers/mois pour 12 mois	\$120,000.
Etablissement des agriculteurs sur une terre à \$16,000. pour 25	\$400,000.
Etablissement des gens de métier à une moyenne de \$200. par mois pour 2 mois (25)	\$10,000.
Achat d'outillage pour gens de métier à \$500./pers. (25)	\$12,500.
	<hr/>
Total des coûts fixes	\$968,750.

Coûts d'entretien par année.

Chambre pour vieillard dans une maison ou un hôpital (5 personnes à \$4,000.)	\$20,000.
Entretien de l'agglomération (salaires de 10 personnes à \$200./mois de moyenne) 10/30 (1)	\$8,000.
Entretien matériel de l'agglomération 10/30 (1)	\$3,300.
	<hr/>
Total des coûts d'entretien/an.	\$31,300.

(1) En prenant les 10/30 du coût total nous apprécions pour 10 unités sur 30.

Maintenant, Revenus attendus en retour dans combienRevenus fixes

Paiement d'une moyenne de \$375./an pendant
20 ans de 25 cultivateurs \$187,500.

Paiement de la garantie de dette \$50,000.

Total des revenus fixes \$237,500.

Revenus annuels de location

Personnes logées dans l'agglomération
(6 couples et 8 personnes seules) à \$15./mois/pers. \$3,600.

Vieillards logés dans maisons ou hôpital
\$55./mois/pers à 5 pers. \$3,300.

Total des revenus annuels \$6,900.

Coût fixe net

Coût fixe \$968,750.

-Revenu fixe - \$237,500.

Coût fixe net \$731,250.

Coût d'entretien annuel net.

Coût d'entretien \$31,300.

-Revenu d'entretien - \$6,900.

Coût d'entretien annuel net \$24,400.

Maintenant, si nous tentons de déterminer dans combien d'années le gouvernement retrouvera les montants investis en se basant sur les coûts actuels d'entretien de Sacré-Coeur des Landes, nous utiliserons la formule suivante:

$$C_1X : C_f + C_2X$$

ou C_1 : Coût d'entretien annuel de Sacré-Coeur des Landes (1)

C_2 : Coût d'entretien annuel du plan de déménagement

C_f : Coûts fixes du plan

X : Nombre d'années.

$$74,000X: 731,250 + 24,700$$

$X: \sim 15$ ans

(1) Se référer au rapport préliminaire pour le coût de Sacré-Coeur des Landes.

Le plan de déménagement que nous venons d'élaborer n'est pas complet, et nous en sommes conscients. Tous les détails de la mise en application ont été écartés faute de temps et surtout de compétence. Il en est de même des coûts qu'il implique. Il eut été très long et fastidieux de les déterminer exactement. Ce qui nous intéressait ici était plus une évaluation globale qu'une ventilation poussée des divers chapitres d'allocation.

Il en résulte qu'une étude plus approfondie des diverses modalités à suivre devra être entreprise avant de mettre ce plan à exécution. On devra aussi explorer à fond toutes les conséquences qu'un tel déplacement peut amener chez la population concernée.

Enfin, nous croyons qu'un tel projet n'a de chances de réussite que s'il est accepté en toute connaissance de cause par les personnes affectées. Avant toute action, il faudra donc s'assurer que tous en aient pris connaissance, et l'aient acceptés de leur plein gré après mûre réflexion. Il faut se rappeler que le but ultime de ce plan n'est pas une économie pour l'Etat mais bien le mieux-être de la population.

(5391)
22 sept. 64
PS/md

PIERRE SARAULT

IV. PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE REUNION

RAPPEL

Réunion au Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, à Mont-Joli,

mardi, le 6 avril à 9 hres A.M.

ORDRE DU JOUR

1. Etude du rapport de la classification des paroisses marginales.
- a). ETUDE DE LA CLASSIFICATION PRELIMINAIRE DES PAROISSES MARGINALES DU TERRITOIRE-PILOTE.
2. Etude du rapport de Pierre
trois localités-types.
3. Discussion.
4. Participation des ministères.
5. Elaboration et préparation des étapes à venir.

RAPPEL

Réunion au Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, à Mont-Joli,
mardi, le 6 avril à 9 hres A.M.

ÉTUDE DE LA CLASSIFICATION PRÉLIMINAIRE

DES PAROISSES MARGINALES DU TERRITOIRE PILOTE

ORDRE DU JOUR

1. Etude du rapport de la classification des paroisses marginales.
2. Etude du rapport de Pierre Sarault: Coûts d'entretien de trois localités-types.
3. Discussion.
4. Participation des ministères.
5. Elaboration et préparation des étapes à venir.

(6943)

Compte-rendu d'une réunion du sous-comité du C.P.A.R., tenue à Mont-Joli, mardi le 6 avril 1965, au Siège Social de la Compagnie du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec Inc.

ETUDE DE LA CLASSIFICATION PRELIMINAIRE

DES PAROISSES MARGINALES DU TERRITOIRE-PILOTE.

PRESENCE:

Le Sous-Comité du C.P.A.R.,

- M. Auclair, Robert, Ministère du Travail
 - Béliveau, Philippe, Directeur, Service de l'Aménagement des Terres, M.A.C.
 - Contois, Jean, C.O.E.Q.
 - Ferland, Maurice, Service Régional, Affaires Municipales
 - Clavie, Adrien, Service de l'Aménagement des Terres M.A.C.
 - Lévesque, Raymond, Comité d'étude des questions de planification forestière, M.A.C.
 - Dupont, Jacques, Famille et Démocratie
 - Beauchamp, Jean, GUY PELLETIER, i.f.,
Coordonnateur des projets spéciaux, B.A.E.Q.
 - Tremblay, Marie, Direction générale de l'Organisation sociale, C.A.S.
- Le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec,
- M. Paulin, François, Adjoint à l'administrateur-général, président de l'assemblée
 - Lévesque, Guy, Ingénieur et directeur de la section bio-physique.

Avril 1965

Compte-rendu d'une réunion du sous-comité du C.P.A.R.,
tenue à Mont-Joli, mardi le 6 avril 1965, au Siège So-
cial de la Compagnie du Bureau d'Aménagement de l'Est
du Québec Inc.

Picard, Gilles,

Canicologue, section agri-
culture.

Archambault, Claude,

PRESENCES:

Du Sous-Comité du C.P.A.R. la réunion François Poulin.

MM. Auclair, Robert,	Ministère du Travail
Bolduc, Philippe,	Directeur, Service de l'Amé- nagement des Terres, M.A.C.
Comtois, Jean,	C.O.E.Q.
Ferland, Maurice,	Service légal, Affaires Mu- nicipales
Lavoie, Victorin,	Service de l'aménagement des Terres M.A.C.
Lord, Raymond,	Comité d'étude économique et de planification forestière, M.T.F.
Magnan, Jacques,	Famille et Bien-Etre social
Mercier, Lucien,	Division Utilisation des Terres, M.A.C.
Tremblay, Olivier,	Direction générale de l'organi- sation scolaire, Education

Du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec.

MM. Poulin, François,	Adjoint à l'aménagiste-en-chef, président de l'assemblée.
Lemieux, Guy,	Aménagiste et directeur de la section bio-physique.

Rafiche, Victor, Géographe, division de l'utilisation du sol.

Thibodeau, Jean-Claude, Economiste, section agriculture.

Picard, Gilles, Sociologue, section agriculture.

Archambault, Claude,

Au début de la réunion, François Poulin, fit une rétrospective générale sur le travail accompli par le Bureau d'Aménagement depuis un an et demi. Il signala entre autre, l'accumulation de données de toutes sortes effectuées par le Bureau d'Aménagement; données qui nous permettent de dégager et situer dans un contexte d'aménagement du territoire, ce problème de la marginalité de certaines localités du territoire-pilote.

Ensuite, il situa et décrivit brièvement les quatre hypothèses d'aménagement du territoire qu'il est possible d'envisager à ce stage-ci des recherches.

- A) Développement des ressources régionales uniquement. Le territoire serait constitué d'un ensemble de petits centres spécialisés plus ou moins intégrés les uns aux autres, (ex: centre de pêche, centre touristique, centre agricole, centre forestier). Il y aurait alors une li-

bération considérable de la main-d'oeuvre, et toute zone sans ressources devrait être vidée.

B) La deuxième hypothèse serait de faire du territoire une véritable région:

1^o hiérarchie urbaine avec pôle dominant,

2^o une base industrielle avec industries motrices,

3^o une structure régionale d'exécution du plan,

4^o une conscience régionale, etc. etc.

C) La troisième hypothèse serait la fermeture complète de la région, ceci bien entendu en harmonie avec le développement du reste de la province. Il s'agirait alors de préparer la population à ce départ par toutes sortes de moyens.

D) La quatrième hypothèse serait le statu quo. Quelle conclusion tirer de ces quatre hypothèses? Il semble bien que la plus vraisemblable de ces hypothèses dans le contexte actuel soit de tenter de faire du territoire une véritable région tout en ne négligeant pas certains éléments de la première hypothèse qui consiste à

développer certains centres en fonction de la res-
source.

Quelle que soit l'hypothèse envisagée, il reste que certaines paroisses devront nécessairement être fermées et ceci pour les raisons suivantes: le potentiel des sols ne permet pas de faire une agriculture économiquement rentable, les autres ressources telles forêt, tourisme, pêche, ne permettent pas de maintenir une population. De plus, les gens de ces paroisses aspirant de plus en plus à jouir des services de style urbain, veulent en sortir et effectivement ils en sortent.

Après cet exposé de François Poulin, Guy Lemieux directeur de la section bio-physique, expliqua en détail comment la classification bio-physique des paroisses marginales fut exécutée: A l'aide des cartes de possibilité d'utilisation des sols, et des cartes d'utilisation actuelle du sol, il expliqua, assisté de Victor Raïche, de quelle façon on en était arrivé à localiser certaines paroisses qui sont définitivement marginales au point de vue bio-physique. Il insista sur les conditions climatiques et la nature des sols qui prévalent dans ces localités. Ainsi, le climat est le facteur déterminant dans la décision de faire ou non de l'agricul-

Gilles Picard, sociologue, explique à son tour de quelle façon il avait procédé pour en arriver à une classification nationale socio-économique des paroisses agricoles du territoire-pilote. Cette classification est effectuée à partir des critères suivants :

ture. Cependant, il nous est impossible de délimiter les zones climatiques précises à partir des données climatiques seulement. Par contre, la végétation naturelle forestière dans le territoire, intègre bien les grands caractères climatiques d'une région et il est facile de cartographier cette végétation. Les zones climatiques du territoire ont donc été établies à l'aide des cartes de végétation et à l'aide de la compilation des observations faites dans les stations à l'intérieur des limites de chacune des zones de végétation. A l'intérieur de chacun des groupes climatiques, il faut connaître ensuite la répartition des sols en quantité et en qualité. Ainsi, les différents groupes de sols ont été subdivisés en trois sous-groupes suivant le pourcentage de sols cultivables, sans frais coûteux d'aménagement tel qu'épierrement et drainage.

Jean-Claude Thibodeau, économiste, enchafna ensuite sur la classification économique agricole des paroisses du territoire-pilote. A l'aide de la carte des zones homogènes agricoles, il décrivit de quelle façon il avait poursuivi son étude pour en arriver à une classification des paroisses qui tenait compte de la capitalisation sur la ferme, le revenu brut et la surface cultivée.

Gilles Picard, sociologue, expliqua à son tour de quelle façon il avait procédé pour en arriver à une classification socio-économique des paroisses agricoles du territoire-pilote. Cette classification fut effectuée à partir des critères suivants:

- a) salaires des chefs de famille et revenu des familles salariées.
- b) rendement de l'agriculture.
- c) index de niveau de vie établi à partir des possessions suivantes: automobile, réfrigérateur, toilette, bain, eau courante, eau chaude, condition de logement.
- d) assistance chômage.

Guy Pelletier expliqua ensuite de quelle façon il avait effectué les regroupements de ces trois classifications pour en arriver à une classification finale qui tienne compte à la fois des aspects bio-physique, économique et sociologique. Ainsi, des localités classées très marginales du point de vue économique, bio-physique et sociologique, tombaient dans une catégorie de paroisses dans lesquelles une réorganisation ration-

Les étapes devant nous conduire à la préparation d'une nouvelle dans un contexte d'aménagement s'impose.

Finalement, il s'agissait de s'entendre sur le choix de trois ou quatre paroisses, parmi une quinzaine, qui se prêteraient à une expérience pilote de réorganisation. Comme signalé par Guy Pelletier, le critère le plus important à tenir compte est évidemment l'attitude d'esprit de la population devant une telle expérience. Il expliqua à l'assemblée que le critère déterminant fut la version des animateurs qui sont continuellement en contact avec la population du territoire. Ceux-ci nous ont indiqué les localités qui semblent mûres pour se prêter à une telle expérience. Ces localités sont: St-Octave-de-l'Avenir, comté de Gaspé-Nord; St-Jean-de-Bréboeuf, comté de Bonaventure; Ste-Paula, comté de Matane; et Esprit-Saint, comté de Rimouski. Il fut noté que d'autres paroisses pourraient se prêter à une telle expérience, mais qu'actuellement, il convenait de retenir ces quatre seulement.

A la reprise des discussions, à 2 hrs p.m., François Poulin, demanda à l'assistance, si après les explications et les exposés de l'avant-midi, l'assemblée était en faveur d'étudier la possibilité de tenter une expérience de fermeture. L'assemblée était unanime à continuer le travail.

Les étapes devant nous conduire à la préparation d'un plan de fermeture furent établies.

Premièrement, il s'agissait de s'entendre définitivement sur le choix de trois ou quatre municipalités en collaboration avec l'animation sociale. Les membres étant désireux de connaître la version d'un animateur au sujet de cette expérience, André Gagnon vint exposer ce qu'il savait au sujet de St-Octave-de-l'Avenir. André fit rapidement l'historique du travail d'animation à St-Octave-de-l'Avenir, et expliqua à l'assemblée comment la population en est venue d'elle-même à la conclusion, que la meilleure façon de solutionner tous les problèmes qu'ils rencontrent, serait de fermer la colonie. En effet, pendant un an, les gens de St-Octave-de-l'Avenir étudièrent la situation de leur paroisse avec leur animateur et à l'aide des guides d'inventaire et de discussion qui avaient été préparés par le Bureau d'Aménagement. Connaissant les ressources, la possibilité des sols et la situation précaire dans laquelle ils se trouvent, par rapport aux grandes voies de communication, ils en arrivèrent tout simplement à la conclusion qu'il n'y avait qu'une seule solution, c'était de déménager et de fermer la colonie.

Jacques Gagnon, du ministère du Bien-être social,
Deuxièmement, il s'agit de recueillir le maximum des
de données pertinentes tant au Bureau que dans les
ministères.

Troisièmement, il s'agirait de compléter les infor-
mations qui manquent sur le terrain cet été, soit
avec des étudiants, soit avec des professionnels.

Ensuite, l'assemblée discuta sur les problèmes que
pose un plan de fermeture. Il s'agit en premier lieu
de connaître la réaction des populations concernées,
advenant une telle éventualité et de les préparer à
quitter la localité que l'on se prépare à fermer.

Deuxièmement, il faut localiser le lieu où ces gens
s'en iront suivant leur âge, suivant leur inspiration,
et suivant aussi les besoins du marché du travail.

Il s'agit enfin de voir quels seraient les coûts im-
pliqués par cette opération, qui les défraierait et
qui s'occuperait de relocaliser ces gens. Enfin, tout
le problème que pose la sortie des gens de ces locali-
tés. Afin d'être le plus efficace possible et de don-
ner immédiatement suite à toute la discussion que nous
venons d'avoir, François Poulin demanda à chacun des
membres de l'assemblée, quelle pourrait être la contri-
bution de chacun des ministères.

Jacques Magnan, du ministère du Bien-Etre social, préparera un rapport sur la situation familiale des personnes assistées de ces paroisses, à partir des dossiers d'assistance de son ministère.

Me Ferland des Affaires Municipales fera un rapport complet sur les problèmes que pose la fermeture de ces paroisses, problèmes de finance municipale, statut particulier des paroisses de colonie, problèmes de dettes, etc.

M. Olivier Tremblay, du Ministère de l'Education, fera un rapport sur la participation du Ministère au niveau de l'organisation des cours de formation et fera aussi un rapport sur tout l'aspect légal que représente la fermeture de ces localités au niveau des finances scolaires, la constitution des commissions scolaires, etc.

M. Raymond Lord, du Ministère des Terres et Forêts, préparera un rapport montrant la possibilité des forêts environnantes sur un parcours de 25,000 milles carrés.

MM. Bolduc, Lavoie et Mercier, du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, présenteront un rapport sur les subventions actuelles données à ces colonies, sur les problèmes légaux que présente actuellement la

question des lots support, des lots sur billets de location, les terres patentées, etc. Et M. Bolduc, directeur du service d'aménagement des terres, rencontrera M. Chagnon qui est directeur du service de la colonisation, afin d'avoir toutes les données nécessaires sur ces colonies. Le Ministère de l'Agriculture, étudiera aussi la possibilité que l'office du crédit agricole procède à l'évaluation foncière des fermes, et enfin Victorin Lavoie, préparera un rapport sur la contribution éventuelle de l'ARDA au niveau d'une telle expérience.

M. Auclair, du Ministère du Travail, nous donnera des ouvertures sur le marché du travail, sur la formation technique possible à donner aux gens qui seront déménagés, et étudiera aussi en comparaison avec d'autres expériences, le problème que pose la question de déménagement.

Une suggestion de M. Magnan serait de former un comité ad hoc, qui permettrait d'orienter les gens sur les marchés du travail. Il fut proposé qu'un représentant du Bureau de placement Fédéral ou Provincial, soit invité à siéger sur notre comité.

Il fut aussi question des problèmes que poserait l'éventuelle fermeture de certaines colonies aux membres

du clergé. Après discussion, il fut convenu que les démarches seraient entreprises afin d'avoir un membre du clergé pour siéger sur notre comité. Il fut proposé aussi que quelqu'un du service de la colonisation soit invité à faire partie de notre comité. Une autre suggestion serait de convoquer l'animateur social et peut-être l'animateur local des localités concernées, afin de connaître leur opinion.

La date de la prochaine réunion, fut fixée à mercredi, le 28 avril. Il est entendu qu'à cette réunion, chacun aura déjà exécuté un premier déblayage au niveau des données à recueillir pour la préparation de l'éventuel plan de fermeture.

(7051)

GUY PELLETIER, i.f.,
Coordonnateur des
projets spéciaux.

MEMO

A: Guy Pelletier, i.f.

DATE: 13 mars 1961.

DE: Gaetan Desrosiers,
enseignant, Secteur de
Rimouki.

SUJET: Projet de fermeture
d'ESPRIT-SAINT.

A la suite de la réunion du comité local, tenue dimanche dernier à Esprit-Saint, voici quels sont les principaux points qui ressortent des discussions des membres du comité.

La situation économique de cette paroisse est très délicate; s'il n'y a pas de changement, cette paroisse est appelée à disparaître d'ici quelques années. Le seul espoir est que de nouveaux moyens de subsistance soient trouvés.

b). MEMO DE GAETAN DESROSIERS A
GUY PELLETIER
(Projet de fermeture d'Esprit-Saint)

La superficie totale de la paroisse est de 1422 acres.

1422 acres de sol moyen et pauvre sont actuellement répartis surtout en deux bandes des plans des paroisses des rangs 1 des cantons Laroche et Chénier et l'autre en deux bandes situées dans la partie Est de la paroisse. 1422 acres sont incultes.

L'altitude qui varie entre 650' et 1210' constitue un obstacle majeur en agriculture.

La période sans gelée, selon un calcul de 1958 (station de Trinité-des-Monts), n'est que de 55 jours; la période courte a été de 73 jours. Donc les céréales et les légumes sont cultivés partiellement à maturité une fois sur dix ans.

Les boisés sont coupés à blanc, sur la plus grande partie des lots, aucune réserve forestière ne peut être maintenue à la paroisse.

Devant cette situation, les 7 membres du comité local présents à cette réunion, ne voient qu'une seule solution, c'est d'étudier dans le plus bref délai possible un plan de fermeture pour le présenter à la population, parce que ce projet est actuellement dans l'indécision concernant l'avenir car

MEMO

A: Guy Pelletier, i.f. DATE: 13 mars 1965.

DE: Gaétan Desrosiers, animateur, secteur de Rimouski. SUJET: Projet de fermeture d'ESPRIT-SAINT.

A la suite de la réunion du comité local, tenue dimanche dernier à Esprit-Saint, voici quels sont les principaux points qui ressortent des discussions des membres du comité.

La situation économique de cette colonie est très grave; s'il n'y a pas de changement, cette paroisse est appelée à disparaître d'ici quelques années. La cause? Le grand manque de ressources en agriculture et en forêt.

La superficie totale de la paroisse est de 15,447 acres.

5422 acres de sol moyen et pauvre sont cultivables: répartis surtout en deux bandes dont l'une est parallèle aux rangs I des cantons Laroche et Chenier et l'autre se situe grossièrement dans la partie Est de la paroisse. 10,025 acres sont incultes.

L'altitude qui varie entre 650' et 1250' constitue un obstacle majeur en agriculture.

La période sans gelée, selon un calcul de 1951-64, (station de Trinité-des-Monts), n'est que de 85 jours, la plus courte a été de 73 jours. Donc les céréales et les cultures maraîchères parviennent à maturité une fois sur dix ans.

Les boisés sont coupés à blanc, sur la plus grande majorité des lots, aucune réserve forestière ne peut être rattachée à la paroisse.

Devant cette situation, les 7 membres du comité local présents à cette réunion, ne voient qu'une seule solution, celle d'étudier dans le plus bref délai possible un plan de fermeture, pour le présenter à la population, parce que celle-ci est actuellement dans l'indécision concernant l'avenir car:

- a) Des réparations majeures doivent être faites à l'église et à l'école.
- b) Plusieurs colons risquent de faire des investissements inutiles au cours de l'été.
- c) Plusieurs lots sont actuellement saisis pour les taxes et personne ne désire s'en porter acquéreur même pour un prix de \$50.00, ceci contribue à faire monter les taxes scolaires d'année en année.

Quelques questions sont posées, concernant l'avenir.

- 1- Est-ce que l'Etat va absorber les dettes de la commission scolaire et de la Fabrique en cas de fermeture?
- 2- Quelle forme d'aide recevrons-nous au cours de la période de transition?
- 3- Quelle compensation recevrons-nous pour notre capital investi?

Conditions posées par les membres du Comité:

Etablir un plan précis en garantissant les items suivants:

- 1- Que des cours de formation technique soient prévus pour ceux qui ne dépassent pas 45 ans.
- 2- Leur fournir un emploi stable lorsqu'ils quitteront la paroisse.
- 3- Donner la facilité pour que ceux qui sont intéressés de demeurer agriculteurs, puissent s'établir ailleurs sur des terres rentables.
- 4- Allocations sociales pour pouvoir survivre durant la période de transition.
- 5- Donner des emplois au niveau du reboisement pour ceux de 45 ans et plus.

En résumé, ceux qui étaient présents à cette réunion sont tous d'accord pour la fermeture, pourvu qu'il y ait un plan précis offrant des conditions sociales et financières acceptables et que l'Etat respecte les engagements qu'il prendra envers la population au moment où il acceptera de mettre à exécution un plan de fermeture.

(7052)

v. PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 AVRIL 65

Rapport de la réunion du Comité interministériel sur les paroisses marginales, tenue au B.A.E.Q., mercredi le 28 avril 1965.

- ETAIENT PRESENTS:
- Me Robert Auclair
Ministère du Travail
 - Philippe Bolduc
Directeur-Service d'aménagement des terres, M.A.C.
 - Jean Comtois
Conseil d'orientation économique du Québec
 - Me Maurice Ferland
Service légal, Affaires municipales
 - Raymond Lord
Comité d'étude économique et de planification forestière. M.T.F.
 - Lucien Mercier
Division de l'utilisation des terres
M.A.C.
 - Olivier Tremblay
Division générale de l'organisation scolaire. Education
 - André Pelletier
Ministère de la Famille et du Bien-Etre social.
 - Henri Paul Thisdel
Service de la colonisation. M.A.C.
 - J. Almanzar Beaulieu
Service de la colonisation. M.A.C.
 - Nicolas Dolbec
Comité d'étude économique et de planification forestière. M.T.F.
 - Mlle Cécile Harris
Service National de Placement
Gouvernement fédéral.

- M. L'Abbé Gilles Roy
Diocèse de Rimouski
- Aurèle Gagnon
Ministère de l'Education

1- Présentation des membres du comité.

-du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec:

- 2- Lecture du journal
 - Guy Coulombe
Aménagiste-en-chef
Président de l'assemblée
 - Guy Lemieux
Aménagiste
 - 3- Rapport des di-
 - J.C. Lebel
Aménagiste
 - Guy Pelletier
Coordonnateur des projets spéciaux
 - 4- Synthèse et échéancier plus précis pour les rapports.
- ABSENTS:
- Victorin Lavoie
Service d'Aménagement des terres
 - Régis Simard
Ministère de l'Industrie et du Commerce.
- 5- Détermination de
(Division des tâches, etc.)
- 6- Date de la prochaine réunion.

1- PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DES REUNIONS DU COMITE.

M. L'abbé Gilles Roy, représentant du diocèse.

- 1- Présentation des membres du comité.

Mlle Colette Harris, représentante du Service National de Placement, Gouvernement fédéral;

- 2- Lecture du dernier procès-verbal.

M. Noël Paul Thiedel, du Service de la colonisation.

- 3- Rapport des différents membres du comité.

2- ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL

- 4- Synthèse et échéancier plus précis pour les rapports.

Le procès-verbal de la dernière réunion fut accepté sans modifications.

- 5- Détermination des éléments d'un plan d'action.
(Division des tâches, etc.)

3- PRESENTATION ET ADOPTION DES DIFFERENTS RAPPORTS DU COMITE.

- 6- Date de la prochaine réunion.

Monsieur Thiedel qui présenta M. Jacques Naghan du Ministère de l'Industrie et du Commerce, nous cita quelques chiffres sur les statistiques caractéristiques. (voir Tableau en annexe de l'ordre du jour qui sera présenté en 1964).

Ensuite, Monsieur Thiedel nous présenta les chiffres

1- PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE.

les (4) quatre paroisses: Esprit-Saint, Ste-Paula, St-Opte M. L'Abbé Gilles Roy, représentant du diocèse de Rimouski;

Mlle Cécile Harris, représentante du Service National de Placement, Gouvernement fédéral;

M. Henri Paul Thisdel, du Service de la colonisation.

2- ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la dernière réunion fut accepté tel que lu.

3- PRESENTATION DES RAPPORTS DES DIFFERENTS MEMBRES DU COMITE.

M. André Pelletier, qui remplaçait M. Jacques Magnan du Ministère du Bien-Etre et de la Famille, nous cita quelques chiffres sur les allocations caractérisées, (voir Tableau en annexe du rapport détaillé qui sera présenté au CPAR).

Ensuite, Monsieur Pelletier nous présenta les chiffres

de l'Assistance sociale de avril 63 à avril 64 pour les (4) quatre paroisses: Esprit-Saint, Ste-Paula, St-Octave de l'Avenir et St-Jean de Brébeuf. Tous ces chiffres seront présentés en annexe dans le rapport détaillé qui sera remis au C.P.A.R. Les quelques points soulevés et les quelques vides qu'il reste à combler sont les données sur l'Assurance Chômage et sur la Sécurité de la vieillesse.

En résumé, Monsieur Pelletier nous donna l'éventail de toutes les sortes d'assistance qui sont allouées par son ministère.

Mademoiselle Harris fit remarquer que, pour compléter le dossier du Ministère de la Famille et du Bien-Etre, ils ont au Service de Placement le dossier complet de tous les aptes au travail.

Me Ferland, du Service légal des Affaires municipales, fit remarquer que la fermeture de ces colonies ne posait pas de problème majeur. Il nota cependant que (2) deux des colonies choisies pour faire une expérience-pilote de fermeture étaient en voie d'érection

et les procédures ont été suspendues indéfiniment.

Voici quelques remarques de Monsieur Tremblay sur
 Les quatre (4) colonies signalées dans le rapport sont
 présentement dépendantes des conseils de comté. Le
 seul problème que pose la fermeture de ces colonies
 est: les dettes qui sont impayées actuellement au
 conseil de comté. Me Ferland fit remarquer qu'il avait
 communiqué avec les conseils de comté de ces paroisses
 et qu'il attendait des réponses sous peu. Il nota
 aussi que Ste-Paula avait été rattachée définitivement
 au comté de Matane. En ce qui touche le problème des
 dettes, Me Ferland fit remarquer qu'elles seront pro-
 bablement réparties par le conseil de comté sur l'en-
 semble des contribuables. Il vérifiera comment cela
 peut être fait et qu'est-ce qui est prévu par la loi à
 ce niveau.

M. Olivier Tremblay, du Ministère de l'Education,
 nous présenta un rapport écrit sur la situation financière
 des commissions scolaires de ces (4) quatre paroisses
 sur les dettes accumulées, sur les emprunts et sur les défi-
 cits scolaires.

Tout ceci sera présenté en annexe au rapport détaillé

que nous ferons tenir au C.P.A.R.

- Voici quelques remarques de Monsieur Tremblay sur ce rapport:

En 1965, tous les déficits accumulés vont disparaître.

Au sujet des emprunts, Monsieur Tremblay fit remarquer que si le Ministère accepte de laisser tomber les commissions scolaires, par le fait même il garantit les emprunts. Le cas des obligations relève de la commission municipale. Il fut noté qu'il faudrait éclaircir le problème des limites des commissions scolaires et des municipalités. Il fut donc entendu que des cartes de base seraient préparées, qui indiqueraient les limites de base et les limites scolaires, et que sur ces cartes il faudrait établir les points de concentration de population. De plus, il faudrait éclaircir la question de dépréciation des valeurs immobilières et ameublements. Eventuellement, le Ministère veut éviter le chevauchement et faire coïncider la limite scolaire et la limite municipale.

Autre problème à étudier: l'évaluation scolaire dans ces municipalités. Qui est touché par cette évaluation? - Tous les gens qui sont

situés dans les limites municipales ou seulement un point de concentration autour de l'école?

M. Raymond Lord, du Ministère des Terres & Forêts, nous fit un rapport verbal, à l'aide d'une carte, au sujet des possibilités forestières autour de ces paroisses. Ainsi, à St-Octave de l'Avenir, aucune possibilité forestière dans l'environnement immédiat de cette localité. A St-Jean de Brébeuf, dans le comté de Bonaventure, il y a certes des possibilités forestières dans l'arrière pays; cependant, cette localité étant située à huit (8) milles du bord de la mer, il n'y a aucun intérêt pour ces gens à demeurer là. Advenant le cas où ils gagnent leur vie avec la forêt, il leur sera alors très facile de voyager à leur travail. Dans le cas de Ste-Paula et d'Esprit-Saint, il faut faire déborder quelque peu le cadre de l'étendue boisée autour de ces municipalités. Tout dépendra de l'orientation générale que l'on donnera à la planification forestière dans ce secteur, avant de se prononcer définitivement sur les possibilités pour ces deux paroisses de vivre exclusivement de la forêt.

M. Philippe Bolduc, du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, nous fit un rapport verbal que l'on peut résumer ainsi:

Au niveau de la loi ARDA, la nouvelle entente n'est pas encore signée; cependant, à la prochaine réunion, nous aurons un rapport écrit eomplet sur la question. M. Bolduc a exécuté quelques sondages auprès du Service du crédit agricole, concernant l'évaluation des différents bâtiments et des fermes localisés dans ces paroisses. Au niveau des prêts agricoles provinciaux, Monsieur Bolduc nous donna la solde impayée de ces prêts dans les différentes localités. Tout ceci sera préparé sur tableau et annexé au rapport détaillé. Quant à la solde impayée des prêts fédéraux qui pourraient exister dans ces paroisses, Monsieur Bolduc vérifiera avec l'Office du Crédit agricole fédéral.

Du Service de la colonisation, MM. Lucien Mercier, Paul Thisdel et J. Almanzar Beaulieu avaient sur cartes la tenure des terres et la localisation géographique des lots patentés, des lots sous billet de location et des lots rétrocédés à la Couronne. Toutes ces cartes sont disponibles.

En ce qui concerne les coûts d'entretien, Monsieur Thisdel posa le problème suivant, à savoir qu'il serait excessivement long et onéreux de sortir tous les coûts d'entretien de ces colonies depuis le début. Après discussion, il fut décidé que, pour les deux paroisses qui feront l'objet de l'étude spéciale, nous sortirions les coûts d'entretien et les coûts pour maintenir ces colonies pour les trois dernières années, et qu'il y aurait possibilité de sortir un cas type pour une paroisse, c'est-à-dire tous les coûts et les primes et enfin tout l'entretien global d'une localité spécifique depuis le début ou depuis sa fondation. Monsieur Beaulieu avait aussi, par écrit, les lots qui sont actuellement sur billet de location rétrocédés à la Couronne, à la Colonisation, etc. Tous ces chiffres seront présentés sous forme de tableau dans notre grand rapport. Monsieur Bolduc essayera de voir ce qu'il est possible de faire au niveau des lots patentés: de quelle façon nous pourrions, le Ministère ou enfin quelques personnes interposées, se porter acquéreur de ces lots soit rétrocédés, ou etc. A ce niveau, il faudrait contacter le conseiller juridique ou chef du contentieux qui est M. Antoine Simon, lequel relève du service de Monsieur Gamache. Messieurs Beaulieu et Thisdel nous donnèrent aussi quelques informations sur la façon dont le Ministère peut procéder pour révoquer un lot.

Me Auclair nous fit un rapport verbal sur les différentes démarches qu'il a effectuées et sur les différents problèmes que pose l'éventuelle fermeture. Ainsi, par exemple, il signale qu'il n'existe pas de statistique générale sur le marché du travail. Il n'existe pas non plus de législation permettant de payer des allocations aux gens qui suivent des cours de formation technique, mais il prétend que sur ce problème précis et particulier, il semble bien, en faisant la demande, qu'il n'y aurait pas d'objection et qu'il y aurait possibilité d'obtenir des allocations pour les gens qui suivent des cours de formation technique. En ce qui concerne les déménagements, il n'existe pas non plus de politique générale; cependant, il y a des précédents comme dans le cas de Windsor, Malartic et Moisie. Il nota entr'autres que le fédéral défraie actuellement la moitié des coûts de déménagement. Il signala aussi, comme dans le cas précédent, que si une demande précise est faite, il y a certes lieu de croire qu'il serait possible que les frais soit défrayés par le Ministère. Il souligna aussi que le Ministère songe à créer un service de la sécurité de l'emploi. Concernant la suggestion faite par Monsieur Magnan, lors de la dernière réunion au sujet de la formation d'un comité ad hoc sur le comité du travail, Monsieur Auclair nous

informa que Monsieur Magnan avait fait des contacts au sujet de ce comité et que nous devrions obtenir un rapport écrit sur ces contacts. Ce qui est à noter, c'est qu'il y aurait possibilité de faire enquête sur le marché du travail à court, à moyen et à long terme.

Avant de parvenir, d'ici quinze jours, le procès-verbal et le schéma détaillé de rapport aux membres du

Comité avec Monsieur Aurèle Gagnon, du Ministère de l'Education, signala que ceci a été fait dans la plupart des pays d'Europe.

La réunion du problème qui posent tout le travail et toute l'organisation de ce plan de fermeture d'une colonie. Après discussion,

il fut proposé Monsieur l'Abbé Gilles Roy, siégeant pour la première fois au comité, nous assura qu'il essaierait de faire le tour des problèmes au niveau des fabriques, problèmes que peut poser la fermeture de certaines colonies.

Remarques générales

4- SYNTHESE ET ECHEANCIER PLUS PRECIS POUR LES RAPPORTS.

Voici maintenant que les sont les prochaines étapes de travail à faire, soit par les membres du Comité, soit par le Bureau d'Aménagement.

d'obtenir, avec le Ministère de l'Agriculture, la possibilité de publier ce rapport pour les besoins du Comité

Le plan détaillé que nous produirons pour le CPAR sera préparé ici au Bureau d'Aménagement. Nous laisserons comme tels les vides qu'il reste à combler de façon à ce que chaque ministère, chaque représentant du Comité remplisse ces vides d'ici un mois. Nous ferons parvenir, d'ici quinze jours, le procès verbal et le schéma détaillé du rapport aux membres du Comité avec mission pour chacun d'eux de combler les vides qui ne pouvaient l'être ici au Bureau d'Aménagement. Il fut aussi question à cette réunion du problème que posent tout le travail et toute l'organisation de ce plan de fermeture d'une colonie. Après discussion, il fut proposé qu'un coordonnateur et un animateur soient engagés à plein temps pour s'occuper exclusivement de ce problème des paroisses marginales.

Remarques générales

Au cours de la réunion, M. Lucien Mercier fit remarquer qu'actuellement il existait au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation un rapport assez complet sur le coût d'entretien et les dépenses gouvernementales faites à date à St-Thomas de Cherbourg. Il fut donc proposé d'éclaircir, avec le Ministre de l'Agriculture, la possibilité de publier ce rapport pour les besoins du Comité

Après discussion, il fut décidé que, pour le rapport général que nous devons préparer à l'intention du CPAR et des différents sous-ministres, nous nous en tiendrions à deux paroisses seulement, soit St-Octave de l'Avenir et St-Jean de Brébeuf.

A) INTRODUCTION GENERALE:

M. André Pelletier du Bien-Etre social fit remarquer, qu'au sens de la loi, toute personne en chômage est dans le besoin. Il signala aussi que le Ministère ne peut pas tenir compte des dettes actuelles et que les normes fixes du Ministère ne peuvent pas être changées.

B) MILIEU PHYSIQUE ET RESSOURCES

1- Description générale

- a) Situation géographique -Cartes des zones homogènes bio-physique
- b) Climat, sol et végétation
- c) Agriculture: cartes d'utilisation des sols, productions possibles et cartes d'affectation des sols.
tableau des productions actuelles et possibles.
- d) Forêt: cartes des zones de végétation, carte géomorphologique et carte des ressources.
- e) Autres: industries, tourisme, etc.

Voici le schéma général qui fut proposé à l'assemblée.

Schéma du rapport détaillé que nous devrions préparer d'ici un mois et demi afin de le présenter au C.P.A.R.

A) INTRODUCTION GENERALE:

1- Définition et situation du problème.

2- Détermination des paroisses marginales.

3- Milieu

a) Bio-physique

b) Economique

c) Social.

B) MILIEU PHYSIQUE ET RESSOURCES

1- Description générale

a) Situation géographique

-Cartes des zones homogènes bio-physique

b) Climat, sol et végétation

c) Agriculture: cartes d'utilisation des sols, productions possibles et cartes d'affectation des sols.

Tableau des productions actuelles et possibles.

d) Forêt: cartes des zones de végétation, carte géomorphologique et carte des contenances.

e) Autres: industries, tourisme, etc.

5- 2- Caractéristiques socio-économiques

(Division des tâches, etc.)

a) Au niveau des individus: éducation, âge, qualifications professionnelles, etc.

L'autre item à l'ordre du jour:

pour le rôle de chacun des Ministères afin de compléter

b) Evaluation

le rapport.

c) Chômage, revenu, travail.

---niveau du Ministère de l'Éducation--- aspect, institutions,

3- Caractéristiques du milieu socio-économique.

---niveau du Ministère de l'Éducation--- aspect, institutions,

a) Infrastructure: cartes de tenure des terres, système routier

b) Ecole: (rapport de M. Tremblay en annexe)

c) Municipalité: (rapport de M. Ferland)

d) Fabrique: M. L'Abbé Roy du diocèse de Rimouski
Monsieur Auréol fera une étude sur le sujet.

du Ministère pour Un rapport concernant le diocèse de Gaspé est à venir.

ainsi, il pourrait constituer une équipe qui serait sous

leur direction et dont les dépenses seraient défrayées

par le Ministère qui se chargerait de faire une enquête

au niveau des individus dans ces deux localités, afin

de connaître leurs aptitudes et leurs qualifications

professionnelles. Monsieur Seguin désirerait y consacrer

un personnel qualifié et les meilleures énergies pos-

sibles. Le projet permettrait d'acquies une expérience

dans un modèle comme celui-ci qui serait très valable

et applicable dans d'autres régions.

5- DETERMINATION DES ELEMENTS D'UN PLAN D'ACTION
(Division des tâches, etc.)

L'autre item à l'ordre du jour: la division des tâches pour le rôle de chacun des Ministères afin de compléter le rapport.

Au niveau du Ministère de l'Education: aspect, institutions, finances, déficits budgétaires, emprunts, etc.

Enfance exceptionnelle: ceci ne semble pas poser de problème.

L'aspect individu: cours professionnel ou cours d'orientation professionnelle.

Monsieur Aurèle Gagnon explique que la collaboration du Ministère pourrait se faire dans les termes suivants: ainsi, il pourrait constituer une équipe qui serait sous leur direction et dont les dépenses seraient défrayées par le Ministère qui se chargerait de faire une enquête au niveau des individus dans ces deux localités, afin de connaître leurs aptitudes et leurs qualifications professionnelles. Monsieur Gagnon désirerait y consacrer un personnel qualifié et les meilleures énergies possibles. Le projet permettrait d'acquérir une expérience dans un modèle comme celui-ci qui serait très valable et applicable dans d'autres régions.

Dans le cas des déplacements rapides et globaux, il serait possible de constituer une équipe qui pourrait faire le travail; cependant, il serait souhaitable, afin de faire des études longitudinales, que la décision soit prise le plus rapidement possible pour qu'il puisse engager véritablement du personnel qualifié. Afin de compléter ces études, il aurait besoin de document tel que étude démographique du milieu. Il faudrait décider aussi de certaines priorités suivant la marge acquise et la marge à acquérir. Plusieurs cas spéciaux vont aussi surgir lors de ces études: les handicapés, les problèmes sociologiques, les problèmes de santé, etc. Monsieur Gagnon propose qu'un examen médical du genre militaire soit passé aux individus.

A retenir qu'il y a possibilité d'organiser une enquête au niveau des aptitudes. L'équipe pourrait facilement classifier les gens: ce qu'il faudrait, ce serait des agents de travail qui seraient spécialisés dans la réhabilitation et qui travailleraient sur le terrain. Tel que dit plus haut, si le projet devait être retardé quelque peu, Monsieur Gagnon pourrait tout de même constituer une équipe qui pourrait s'organiser pour accomplir le travail.

Me Auclair, du Ministère du Travail, fait remarquer qu'il y a tant de personnes sur le marché du travail qu'il est assez difficile de savoir exactement quels sont les besoins. Il examinera le problème de l'indemnité pendant que les gens se spécialiseront; il fera aussi une étude sur l'aspect déménagement, qui va payer, etc., et il verra quelles seraient les possibilités de travail ou les possibilités d'allocation pendant la période de réhabilitation des individus.

- 1) Le MAC s'engage à maintenir à date la teneur des lots et Monsieur Bolduc verra ce qui pourra être fait au niveau de la législation.
- 2) Relocalisation pour ceux qui sont intéressés à continuer de cultiver.
- 3) Aider à déterminer la compensation des gens à déplacer.

Quelques problèmes furent soulevés, notamment les problèmes de spéculation, et des terres rétrocédées. On fit rapidement le tour des problèmes, mais il fut impossible de trouver une solution définitive.

Au niveau des Affaires municipales, Me Ferland verra les problèmes que pourrait poser l'état financier d'une éva-

luation au conseil de comté de même que les limites géographiques. Le Ministère des Terres et Forêts pourrait travailler en collaboration avec le Ministère de la Colonisation au niveau de l'évaluation des lots à être rachetés ou rétrocédés au Ministère.

6- DATE DE LA PROCHAINE REUNION.

La date de la prochaine réunion fut laissée en blanc puisqu'elle sera fixée lorsque nous aurons en main le schéma détaillé et le rapport amorcé devant être présentés au CPAR.

GP/cl
(7207)

VI. RAPPORT PRELIMINAIRE SUR UN PROJET DE FERMETURE DE COLONIES

A- INTRODUCTION GENERALE

1- Les marginales marginales vis-à-vis le développement régional.

Mal ne songerait à nier l'existence au Québec de certaines régions dont la participation au développement est plutôt minime, si ce n'est nulle. La création d'un organisme comme le BARQ souligne l'existence de ces régions et confirme la nécessité d'actions spéciales destinées à synchroniser le rythme de croissance de ces régions marginales à celui de l'ensemble du Québec, voire du Canada.

De même genre d'écart au niveau du rythme de croissance se retrouve à l'intérieur même de certaines zones urbaines y jouissant d'un taux de croissance relativement prospère. Certaines zones marginales y trouvent une assistance, pareille situation requiert des mesures spéciales de réajustement.

Préparé par: Guy Pelletier

Collaboration: Yvon Blouin
Hugues Gagnon
J. Guy Blouin
Roland Charbonneau
J.-Paul Plante

(1) L'esquisse de Félix Goussier de replacer ces problèmes dans le contexte des politiques régionales.

A- INTRODUCTION GENERALE

1- Les paroisses marginales vis-à-vis le développement régional.

Nul ne songerait à nier l'existence au Québec de certaines régions dont la participation au développement économique général est plutôt minime, sinon nulle. La création d'un organisme comme le BAEQ souligne l'existence de ces régions et confirme la nécessité d'actions spéciales destinées à synchroniser le rythme de croissance de ces régions marginales à celui de l'ensemble du Québec, voire du Canada.

Ce même genre d'écart au niveau du rythme de croissance se retrouve à l'intérieur même du territoire-pilote. Certaines zones urbaines y jouissent d'un taux de croissance relativement prospère; certaines zones marginales y trouvent à peine leur subsistance. Pareille situation rend nécessaires des mesures spéciales de réajustement. (1)

(1) L'esquisse du Plan permettra de replacer ce problème dans la problématique générale du B.A.E.Q.

Précisons que ces zones marginales, composées le plus souvent de ce qu'on appelle communément "les colonies", posent des problèmes très particuliers en rapport avec l'aménagement éventuel. Cependant, ces problèmes ne peuvent être abordés sans être replacés dans leur perspective historique.

Beaucoup de mythes existent sur ces colonies, comme par exemple: fondation sans véritables critères scientifiques, difficulté sinon impossibilité de communication avec l'extérieur, désorganisation accentuée au point de vue social, etc. Il n'est pas question de faire ici le procès de qui que ce soit, mais plutôt de considérer le problème sous son vrai jour.

Historiquement, les colonies ont joué un rôle assez important. La dépression mettait aux prises une partie de la population urbaine avec des problèmes insurmontables. L'exode vers les colonies permit à ces gens de trouver une façon de subsister grâce à l'exploitation immédiate de quelques richesses naturelles et celle du bois. Cet état de fait était

considéré comme normal dans une région qui, il y a 30 ans, commençait tout juste à sortir d'une économie de subsistance.

Il devient évident que l'unique solution

Mais depuis 30 ans, les conditions matérielles à la base des mouvements de colonisation ont changé; l'idéologie qui les avait rendues acceptables et acceptées a éclaté sous la poussée de l'industrialisation et de l'urbanisation du Québec. Aujourd'hui il n'y a presque plus de différence entre les besoins et les aspirations de la population des zones marginales et sous-marginales et celle des centres régionaux. Dans le Québec, en général, ce mouvement d'industrialisation et d'urbanisation repose sur une croissance réelle. Dans les zones marginales et sous-marginales, la croissance économique est tout à fait artificielle. Cette croissance du niveau de vie a été rendue possible non par l'augmentation de la production et de la productivité, mais par l'augmentation des paiements de transferts gouvernementaux. Les indications données par la recherche en cours laissent peu d'espoir à la possibilité d'une économie plus saine; les obstacles posés par l'infrastructure physique, l'éloignement des centres urbains et le

manque de préparation du capital humain, paraissent presque impossibles à surmonter.

Il devient évident que l'unique solution réaliste consiste à offrir à la population des "colonies" concernées la chance de s'intégrer au développement en cours ailleurs, dans le territoire ou dans la province. Sinon, d'ici peu, ces gens vivront presque exclusivement aux frais du gouvernement. A court terme, cette dernière solution peut paraître moins coûteuse, mais au point de vue développement humain, elle demeure impensable.

La fermeture de certaines colonies pose tout de même de gigantesques problèmes d'organisation. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les points de référence manquent. Dans cette perspective, le BAEQ et le Comité interministériel sur les paroisses marginales sont persuadés qu'il faut absolument respecter les deux principes suivants avant de s'aventurer dans quelque expérience que ce soit:

- a) La fermeture d'une ou de deux colonies doit être considérée comme un projet-pilote.

Il faut que toutes les étapes soient bien prévues d'avance, que tous les organismes (ministères ou autres) qui auront un rôle à jouer dans ce projet-pilote connaissent exactement dans quel domaine ils peuvent et doivent agir.

Il faut prévoir aussi une certaine codification et évaluation des étapes franchies afin d'éviter d'inutiles tâtonnements lorsqu'il faudra fermer d'autres colonies.

- b) Le principe fondamental de la fermeture d'une colonie est la mise en valeur d'un capital humain.

La fermeture d'une colonie ou de tout autre paroisse marginale entraîne évidemment une série de changements dans le domaine économique, mais elle provoque surtout de nombreuses transformations dans le mode de vie des gens en tant qu'individu et en tant que groupe (déménagement dans un autre milieu, adaptation à d'autres personnes, nouvelles conditions de travail, adaptation des

enfants à un milieu scolaire différent, etc.).

La population des paroisses marginales se trouve dans une situation nettement défavorable: services médicaux et sanitaires inadéquats, services municipaux et scolaires restreints, conditions de travail insatisfaisantes, niveau élevé de chômage, bas revenu, etc. C'est pourquoi il est nécessaire de chercher des moyens propres à améliorer les conditions de vie de cette population, à lui faire atteindre un mieux-être.

Pour réussir cette amélioration, ce mieux-être, plusieurs hypothèses peuvent être émises: on peut penser par exemple à l'annexion d'une colonie à une localité plus prospère, ou au regroupement de trois ou quatre localités, ou à la fermeture organisée d'une paroisses marginale, etc. Mais toutes ces hypothèses ne demeurent que des moyens pour atteindre le but final qui demeure le mieux-être de la population.

Comme la population locale est la plus concernée, il est indispensable qu'elle ait son mot à dire

dans le plan de réorganisation rationnelle de ses conditions de vie. La consultation des individus devient alors la technique par excellence pour connaître à la fois les désirs et les aptitudes des travailleurs de même que les aspirations du reste de la population. Pour être efficace et rationnel, un plan de réorganisation doit offrir à la population une possibilité de reclassement comprenant un service d'orientation et des facilités d'accès aux études requises pour l'amélioration du métier déjà pratiqué ou l'apprentissage d'un nouveau travail. En somme, le plan de réorganisation d'une paroisse doit descendre jusqu'au niveau individuel et donner à chacun la chance de réorienter sa vie dans le sens de ses désirs et de ses possibilités, lui assurant ainsi une plus grande satisfaction personnelle. Dans les cas où la réorganisation, au point de vue occupationnel, implique un déménagement dans un nouveau milieu, le plan doit tenir compte à la fois des goûts de la famille et des possibilités offertes par le marché du travail.

Jusqu'à présent, plusieurs travailleurs ont déjà émigré des paroisses marginales vers les grandes villes, mais faute de qualifications suffisantes, leur situation devient souvent pire qu'avant. Insatisfaits, ces émigrés songent à revenir dans leur milieu d'origine. D'autres demeurent très attachés à leur lopin de terre malgré les difficultés rencontrées; ils envisagent avec appréhension la possibilité de fermeture de leur paroisse. Pour que la réorganisation envisagée devienne vraiment une mise en valeur du capital humain, un plan très précis de travail doit être élaboré.

Comme le présent rapport n'est qu'un préliminaire, il est impossible de fournir pour le moment un plan précis de travail. Toutefois, dès maintenant, nous pouvons suggérer de tenter l'expérience d'une fermeture organisée pour deux paroisses marginales du territoire: St-Jean de Brébeuf (appelé également Dugal) dans le comté de Bonaventure, et St-Octave de l'Avenir dans le comté de Gaspé-Nord.

2- Nous nous limiterons à l'étude de ces deux paroisses d'abord pour nous permettre de roder un plan de travail et d'en assurer une réussite complète, et surtout parce que les citoyens de ces deux localités ont déjà exprimé eux-mêmes le désir de tenter l'expérience d'une fermeture organisée et rationnelle de leur colonie.

Comme prochaine étape de travail, nous croyons que des études en profondeur devraient se faire avec les individus concernés, afin de bien connaître leurs aspirations et leurs possibilités. Les données ainsi recueillies permettraient d'effectuer un reclassement des individus et, par la suite, de prévoir les modalités d'action.

La mise en valeur optimale du capital humain est susceptible d'entraîner d'intéressantes conséquences sur la mentalité des gens, sur leur productivité et surtout sur leur bien-être.

Certains groupes, ne pouvant être classés selon la méthode générale, ont été groupés dans une classe à part à cause de leurs caractéristiques

2- Détermination des paroisses marginales.

Il était indispensable d'étudier la situation des paroisses marginales selon une méthodologie très stricte afin d'en arriver à des conclusions précises. Se basant sur des critères propres à chacune de leur spécialité, les sections bio-physique, économique et sociologique du BAEQ ont préparé une classification des paroisses marginales. L'étude poursuivie visait à examiner chaque paroisse selon des points de référence bien déterminés, aussi rigides que possible.

Après avoir obtenu la classification des paroisses marginales selon leurs aspects bio-physique, économique et socio-économique, séparément, il a fallu reclassifier les mêmes paroisses en tenant simultanément compte des trois critères mentionnés plus haut.

Certaines paroisses, ne pouvant être classifiées selon la méthode générale, ont été groupées dans une classe à part à cause de leurs caractéristiques

spéciales. Voici donc une description détaillée des facteurs de classification utilisés:

a) Classification selon l'aspect bio-physique:

La marginalité de certaines paroisses agricoles du territoire-pilote est redevable à deux facteurs principaux: le climat et le sol.

Le climat: le climat à lui seul est susceptible de déterminer la possibilité ou l'impossibilité de faire telle ou telle culture, culture signifiant ici productions végétales telles que: céréales, légumes, fruits, etc.

A cause du climat, certaines paroisses ne pourront produire que du foin et des herbages.

D'autres pourront produire des céréales, et quelques légumes. Enfin, il est un certain nombre de paroisses dont le climat se prêtera à la culture d'une variété de fruits et de produits horticoles.

Les sols: le climat n'étant le seul élément en cause, il faut ensuite connaître la réparti-

tion des sols en qualité et en quantité à l'intérieur même des groupes climatiques déjà délimités.

Dans les paroisses les moins favorisées climatiquement, la qualité intrinsèque du sol est secondaire en autant qu'il n'y ait pas de travaux majeurs d'épierrement, de drainage, ou de contrôle d'érosion à exécuter. Tous les sols cultivables sont obligatoirement utilisés pour la production d'herbages et de foin. Il faut alors savoir si la paroisse possède une superficie suffisante de sol cultivable pouvant justifier le maintien d'une population minimum et des frais d'entretien et d'infrastructure qui en découlent.

Dans les paroisses de conditions climatiques moins adverses, il y a lieu de distinguer les diverses qualités de sols pouvant être utilisés soit pour la grande culture, soit pour la culture de certains légumes ou fruits. La quantité des sols devient importante pour les mêmes raisons que celles énumérées plus haut.

Enfin, dans les paroisses les plus avantagées au point de vue climatique, la qualité des sols devient très importante, car il y a possibilité d'utiliser chaque genre de sol à son maximum en y pratiquant la culture la plus rentable. Evidemment, la quantité de sol disponible garde toute son importance.

Selon cette méthode, chaque paroisse du territoire-pilote peut être classifiée selon les possibilités agricoles qu'elle recèle. Cependant, avant d'envisager la fermeture d'une paroisse, il faudra considérer certaines précisions complémentaires comme:

- l'éloignement des centres et des grandes voies de communication;
- les possibilités forestières ou touristiques ou toute modalité de réorientation susceptible de permettre l'entretien d'une localité.

b) Classification selon l'aspect économique

LA CLASSIFICATION DES PAROISSES MARGINALES, SELON L'ASPECT BIO-PHYSIQUE, PEUT SE SCHEMATISER COMME SUIT:

Climat	Sols	
	Qualité	Quantité
ne permettant que la culture des herbages et du foin	assez peu importante	très importante
permettant la culture de certains céréales ou fruits	il faut distinguer les sols pour plus d'efficacité	très importante
permettant la grande culture, ou celle d'une variété de céréales et de fruits	très importante pour une utilisation maximum	importante

b) Classification selon l'aspect économique

Sachant au départ que l'agriculture du territoire-pilote n'était pas également prospère partout, il a fallu définir et dégager à l'intérieur du territoire des zones agricoles homogènes, de même niveau de prospérité. Deux concepts de regroupement ont été utilisés: le concept d'aire homogène, le concept de zone homogène.

aire homogène: unité territoriale d'un seul bloc où certains critères économiques sont homogènes.

zone homogène: regroupement des aires de même niveau d'homogénéité qui ne sont pas nécessairement contiguës.

ex.: telle aire marginale du Témiscouata fait partie de la même zone homogène que telle aire marginale de Bonaventure.

Il s'agissait ensuite de choisir des critères *significatifs de la prospérité* ~~représentatifs de la taille de l'unité de production~~, en admettant comme postulat de base que, dans un contexte d'industrie laitière, la taille de l'unité de production définissait en quelque

1) sorte la prospérité de cette unité.

Trois critères ont été retenus:

- la capitalisation;
- le revenu brut;
- la superficie cultivée.

Ces trois critères ont permis de définir la

prospérité
~~taille moyenne~~ des fermes de chaque municipalité.

2) Les municipalités contiguës, de même classe de *prospérité*
~~taille moyenne de ferme~~, forment ainsi une aire homogène d'un niveau donné de prospérité.

c) Classification selon l'aspect socio-économique

La classification des paroisses marginales du territoire-pilote est basée sur les critères suivants:

- salaire des chefs de famille et revenus des familles salariées;
- rendement de l'agriculture;
- index du niveau de vie établi à partir des propriétés suivantes: automobile, réfrigérateur, toilette, bain, eau courante, eau chaude, conditions de logement;
- assistance-chômage.

d) Classification générale tenant compte des trois aspects décrits en a), b), c).

Cette classification générale est obtenue en juxtaposant pour une même paroisse les classifications effectuées selon les aspects décrits plus haut.

e) Localités qui présentent des caractéristiques spéciales.

Certaines localités sont marginales au point de vue socio-économique et classifiées comme bonnes au point de vue bio-physique, ou inversement.

Certaines localités marginales situées sur le littoral de la péninsule gaspésienne n'ont pas été citées, car certains critères comme leur situation géographique ^{ne} ~~rendent~~ ^{ont} inapplicables les mesures actuellement ^{utilisées pour l'étude} ~~préconisées~~ pour les paroisses marginales.

Ces paroisses devront obligatoirement faire l'objet d'une étude à part.

La seconde partie de ce rapport présentera l'aspect technique du travail effectué et les consta-

B- MILIEU PHYSIQUE ET RESSOURCES1- Description généraleSt-Octave de l'Avenira) Situation géographique:

1. Position: longitude 66° 33' Ouest

latitude 49° 00' Nord

2. Comté: Gaspé-Nord (bordure Ouest)

3. Distances: 12 milles de Cap-Chat

env. 20 milles de Ste-Anne des Monts

4. Altitude: en moyenne 1,200 pieds

5. Physiographie: Plateau appalachien - Nord-Ouest-

-topographie générale: haut-plateau assez plat mais disséqué par de profondes vallées. Ce plateau est bordé au Sud par les Chics-Chocs et au Nord par des falaises donnant sur le Golfe St-Laurent.

b) Climat: (données pour 1964)

1. Précipitations:

a) précipitations totales: 45.39 po.

b) précipitation pluie: 24.04 po.

neige: 21.35 po.
en eau

2. Température:

a) Température quotidienne
moyenne: -janvier: 10.3° F
-juillet: 60.6° F

b) Maximum quotidien
moyen: -juillet: 69.0° F
Minimum quotidien
moyen: -janvier: 3.5° F

3. Période de végétation:

a) Jours sans gel à 32°F : 105

b) Dernier et premier gel
en 1964 (32°F)

17 juin (29°F)

1er octobre

c) Sols: (d'après la carte Mailloux-Dubé)

1. Sols propres à la culture: 4,448 acres

Sols sans aménagement: idem

Total de la municipalité: 35,969 acres

% de sols agricoles
ou sans aménagement: 12.4 %

Sols agricoles	1	la	2a	2b	3a	3b	Total
	0	0	1,986	0	0	2,462	4,448

Sols forestiers	4	5	6	Total
	1,023	1,562	28,935	31,521

Grand Total : 35,969

d) Végétation:

Sapinière à bouleau blanc.	de mauvaise qualité:	441.9	acres
	de bonne qualité:	223.8	acres
	<u>Total</u>	<u>665.7</u>	<u>acres</u>

e) Cultures possibles:

- les céréales ne parviennent pas à la maturité
- horticulture
 - impensable à l'échelle commerciale, seulement pour les potagers;
 - choix dans les variétés hâtives des produits suivants: chou, navet, pois
- foin et pâturage
 - une récolte de foin (faible rendement)
 - pâturages: possibles (faiblement)

f) Utilisation du sol:

Modes d'utilisation du sol (planimétrie B.A.E.Q.)

Territoire

A- Urbain: 18 acres

dont - T. résidentiel : 11.3 acres

- T. para-urbain : 6.7 acres

B- Agricole: territoire de sol:

1. Foin - de mauvaise qualité:	1.441.9	acres
1. Principales données: - de bonne qualité :	223.8	acres
- Zone de sols propres à la culture:	<u>Total</u>	<u>665.7 acres</u>
- Zone de sols propres à		
2. Pâturage cultivé permanent:	1.972	0 acre
3. Pâturage cultivé rotation :	80.9	acres
4. Pâturage naturel (q. inférieure):	183.2	acres
5. Pâturage naturel (q. supérieure):	282.4	acres
	<u>Total pâturage</u>	<u>546.5 acres</u>
6. Céréales (surtout avoine) :	118.5	acres
7. Pommes de terre Canton Cap: hat n°4	1.7	acre
8. Abattis extrémité Nord du :	0	acre
	<u>Total du terrain agric.</u>	<u>1,332.4 acres</u>

C- Autres modes:

1. Abandonné (1er stade) :	628.7	acres
2. Abandonné (2ème stade):	139.2	acres
	<u>Total</u>	<u>767.9 acres</u>

N) Possibilités forestières:

Il n'y a aucune possibilité forestière dans l'environnement immédiat de St-Octave.

g) Affectation générale du sol:

1. Principales données:

- Zone de sols propres à la culture: 3,172 acres
- Zone de sols propres à la culture boisée: 1,972 acres (62%)
- Zone de sols propres à la culture défrichée: 1,200 acres (38%)
- Zone de sols peu propres ou impropres à la culture défrichée: 1,210 acres (18% de la s. défrichée)

2. Selon la carte, il ressort:

- a) que le rang 8 du Canton Cap-Chat n'aurait pas dû être ouvert sauf pour une petite zone à l'extrémité Nord du rang;
- b) il en est de même pour les rangs 10 et 11 de Romieu pour leur grande partie;
- c) la zone de sols propres à la culture boisée (1,972 acres), délimitée sur la carte, se compose de sols agricoles mais de qualité secondaire. Ce sont surtout des complexes renfermant des sols 3b, 2a, 4d et 6.
 - La plus grande partie du défriché se trouve sur des sols 3b et 2a.
 - A environ $\frac{1}{2}$ mille au sud du village, on a la meilleure zone de sols agricoles de la paroisse (2a) (environ 250 acres) qui n'est défrichée, d'ailleurs, qu'en très faible partie.

h) Possibilités forestières:

Il n'y a aucune possibilité forestière dans l'environ immédiat de St-Octave.

St-Jean de Brébeufa) Situation géographique:

1. Position: longitude 66° 24' Ouest

latitude 48° 14' Nord

2. Comté: Bonaventure

3. Distances: 6 milles de Nouvelle

4. Altitude: en moyenne 1,100 pieds

5. Physiographie: plateau gaspésien Sud.

- Au nord-ouest du littoral nord de la rivière Restigouche, à la limite des cantons Dugal et Nouvelle, entre les rivières Nouvelle et Mann.

b) Climat (données pour '63 et '64)

1. Précipitations:

'63 - 60.8 po. dont 47.4 de pluie

'64 - 38.3 po. dont 26.3 de pluie

2. Période de végétation:

+ 32° F
 jours sans gel: '63 : 109
 '64 : 87

- 32°F

derniers et premiers gels:

'63 : 18 mai - 5 sept.

'64 : 17 juin - 13 sept.

c) Sols:

1. Sols propres à la culture: 4,146 acres

Acragement total: pâturage 19,434 acres

La paroisse repose sur une mince couche de
till et dépôts d'altération de la roche
sur place.

2. Potentialité des sols

Sols propres à l'agriculture

	2b	3b	3e	
Acres	- 1018	2397	731	= 4,146

	4b	4e	5f	5m	6
Acres	- 526	107	346	438	13,171=15,288

Foin de bonne qualité:

d) Végétation:

Sapinière à bouleau jaune.

Sol podzolique dont le PH en surface va de
4.2 à 6.

e) Cultures possibles:

- les céréales ne parviennent pas à maturité.
- horticulture: impensable à l'échelle commerciale, seulement pour les potagers, choix dans les variétés hâtives: chou, pois, navet, etc.
- foin et pâturage: une récolte de foin à faible rendement.
pâturages: possibles mais de faible rendement.

f) Utilisation du sol:

Notons avant de donner les chiffres suivants que la planimétrie faite sur la photo aérienne au 15,000 a surtout une valeur relative puisque les problèmes de distorsion occasionnent certaines différences dans les chiffres absolus.

Foin de faible qualité:	103.7	acres
Foin de bonne qualité:	269.2	acres
Pâturages cultivés:	129.5	acres
Pâturages naturels:	63.5	acres
Abattis:	71.	acres
Avoine et grains mélangés:	68.	acres
Horticulture:	3.3	acres

Pommes de terre:	5.2 acres
Secteur urbain	7.3 acres
Terres abandonnées:	
-Stade primaire:	667 acres
-Stade secondaire:	165 acres

Nous voyons ici la prédominance des terres abandonnées. 832 acres sont à l'état d'abandon (depuis environ dix ans) . Le rang I Dugal est presque totalement abandonné.

Les seuls lots où l'on pratique encore une certaine agriculture sont les lots 41 à 45 et 51 à 57 dans le rang VI, les lots 54 à 62 dans le rang V, et 55 à 58 dans le rang IV.

g) Affectation générale du sol:

- 46.7 % du sol propre à la culture est défriché, soit 1,400 acres;
- 62 acres de sols peu propres à la culture sont défrichés.

Selon la carte, les sols propres à la culture sont localisés de la façon suivante:

- rang I - Dugal lots 52 à 56
45 à 48
- rang VI - lots 40 à 45

une partie des lots 40 à 45.

Somme toute, le potentiel agricole de cette paroisse est assez mince car si l'on suppose une grandeur moyenne de 200 acres par ferme, il n'y aurait à peine place pour une vingtaine de fermes réparties inégalement dans les rangs actuels.

Il reste que ce nombre serait encore passablement réduit si l'on considère les limitations topographiques et les conditions climatiques.

h) Possibilités forestières:

Les coupes abusives ont ruiné le potentiel forestier de la paroisse. *Il faudra examiner*

de plus près, le potentiel forestier de l'arrière-pays

2- Caractéristiques socio-économiques de la population.

St-Octave de l'Avenir, comté de Gaspé-Nord.

Nous voulons d'abord mettre le lecteur en garde au sujet de l'utilisation et de l'interprétation possible des données contenues dans ce rapport.

Pour travailler à un niveau aussi précis que la localité non-organisée, la seule source de données statistiques que nous avons pu trouver est constituée des résultats du questionnaire-participation sur la main-d'oeuvre, administré par le comité local.

Quarante (40) ^{Chargés} ~~chefs~~ de famille ont été interrogés sur un total de moins de 110, mais nous ignorons la façon avec laquelle ils ont été sélectionnés et la qualité des interviews. C'est pourquoi nous insistons sur la prudence à apporter dans l'utilisation des données qui suivent.

Population:

- a) La population de St-Octave de l'Avenir peut être considérée comme une population plus ou moins "gelée", dans ce sens que l'accroissement naturel est contre-balancé par un exode de population. Cette sortie de gens pourra être plus ou moins supérieure à l'accroissement naturel selon les années, mais en longue période, le chiffre annuel absolu de la population est plutôt stable.

Stat civil St-Octave de l'Avenir

Population
1956 - 1963

<u>1956</u>	<u>1961</u>	<u>1963</u>
752	685	751

Chefs de famille:

Sexe:

Chargés
Des ~~chefs~~ de famille qui aient été interrogés,
82.5 % étaient du sexe masculin.

Age:

-voir Tableau I

La répartition des *Chargés* ~~chefs~~ de famille par groupes
d'âge indique que la population de St-Octave est
relativement jeune.
En effet, 40% de ceux-ci ont moins de 30 ans,
tandis que le groupe 35-65 ans ne constitue que
45% de la population totale. On remarque également
une assez forte proportion de chefs de famille âgés.

En effet, 10% de la population totale a 70 ans
et plus.

Etat civil:

Le fait qu'on retrouve une forte proportion de ^{Chargés} chefs de famille dans le groupe 15-30, et un nombre assez élevé de personnes âgées révèle un taux de célibat assez élevé, ^{Chargés de famille.} chez les ~~chefs de famille~~.

Pas moins de 37.5% de ceux-ci sont célibataires, ce qui réduit la proportion de ^{Chargés} chefs de famille mariés à 62.5%.

Scolarité:

De tous les ^{Chargés} chefs de famille interrogés, 57.5% ont fait une 5e année, 82.5% n'ont pas dépassé la 7e, 17.5% ont fréquenté l'école pendant 8-10 ans.

Occupation:

Au niveau des occupations, l'éventail est plutôt restreint et une seule catégorie (journalier) englobe 40% de tous les ^{Chargés} chefs de famille de St-Octave.

Les autres 60% se répartissent comme suit:

Cultivateur:	7.5%
Bûcheron:	15.0%
Homme de métier:	5.0%
Chômeurs:	7.5%
Autres:	2.5%
Non déclaré:	22.5%

Ces renseignements sur les occupations n'ont qu'une valeur très relative. Les réponses peuvent indiquer la profession avec laquelle la personne interviewée s'identifie, sans toutefois la pratiquer; ou encore, l'occupation déclarée est effectivement pratiquée, et alors nous ignorons l'occupation effective de plus de 32% des chefs de famille. (Chômeurs, autres et non déclaré) .

Lieu du travail:

Cette variable nous indique que la localité ne peut faire vivre plus de la moitié de sa population.

En effet, seulement 50% des chefs de famille gagnent leur vie à St-Octave. 32.5% doivent même sortir de la région pour trouver du travail.

???

Mobilité d'emploi:

Les informations fournies sous ce titre ne permettent pas d'établir de relation entre l'occupation "chômeurs" et le fait de n'avoir occupé aucun emploi en 1963. Certains répondants ont pu s'identifier à une occupation qu'ils exerçaient habituellement, s'ils étaient en chômage au moment de l'enquête.

7.5% des chefs de famille se sont déclarés chômeurs au chapitre des occupations, tandis que 17.5% avouent n'avoir eu aucun emploi en 1963.

Par contre 57.5% ont occupé un seul emploi au cours de la même période, mais nous ignorons la durée de cet emploi.

Une autre partie (17.5%) a détenu 2 emplois au cours de l'année et 5.0% en ont occupé 3.

Mobilité résidentielle:

La population de cette localité, relativement établie dans le temps, l'est aussi dans l'espace. Pas moins de 97.5% des ménages résidant à St-Octave en 1954 s'y retrouvent en 1963, et 95% des résidents de 1959 ont encore leur domicile à St-Octave en 1963.

Donc, un certain nombre de familles qui résidaient à St-Octave en 1954 n'y étaient plus en 1959, mais y seraient revenus par la suite!

Revenu:

Comme il fallait s'y attendre, l'échelle des revenus des chefs de famille de St-Octave est très basse. 72.5% des chefs salariés gagnent \$2,000 ou moins annuellement, et une proportion de 20% n'atteint pas \$1,000.

<u>Revenu annuel</u>	<u>Répartition des chefs</u>
- 1000	20.0%
1000 - 2000	52.5%
2000 - 3000	22.5%
3000 - 3500	5.0%

De plus, nous ignorons de quelle façon est constitué ce revenu, si les paiements de transferts sont indus (ce qui est fort probable) et dans quelle proportion.

Enfants à charge:

En dépit du fait que les familles de St-Octave comptent un nombre assez élevé de naissances, le nombre des enfants à la charge des chefs est plutôt minime. En effet, on établit la moyenne d'enfants à charge par chef de ménage à 3.8 .

Nous avons parlé plus haut de la stabilité relative de la population dans le temps et dans l'espace. Il aurait peut-être fallu détailler le pourcentage de stabilité par groupe d'âge et selon l'état civil. Nous n'avons malheureusement pas de données précises à ce sujet, mais nous pouvons avancer l'hypothèse que si la population totale n'augmente pas au cours des années, en dépit de l'accrois-

sement naturel, c'est dû au fait qu'une certaine partie de la population quitte la localité. Cet exode se situe au niveau des enfants qui ont atteint l'âge de faire leur entrée sur le marché du travail. L'exode étant concentré dans le groupe des jeunes adultes, on constate un taux de mobilité résidentielle presque nul chez les chefs de famille plus âgés.

Enfants:

Le groupe des jeunes de moins de 19 ans compte pour plus de 55% de la population totale de St-Octave de l'Avenir. De ce groupe, 53.3% sont de sexe masculin, ce qui laisse présager que le phénomène d'exode constaté chez les jeunes adultes, en particulier chez ceux de sexe masculin, pourra s'accroître dans les années à venir.

Nous n'avons pu établir de façon précise le taux de fréquentation scolaire, mais une estimation nous laisse croire qu'il ne dépasserait pas 70%.

Les jeunes qui fréquentent l'école se répartissent comme suit par rapport à l'âge et au type de cours suivis:

Statistique de l'avenir

Tableau I: Type Age des chefs % d'enfants à l'école

5 - 15	71.7
15 - 19	28.3

<u>Type de cours suivis</u>	<u>% d'enfants à l'école</u>
Primaire	80.0
Secondaire	18.3
Autres	1.7

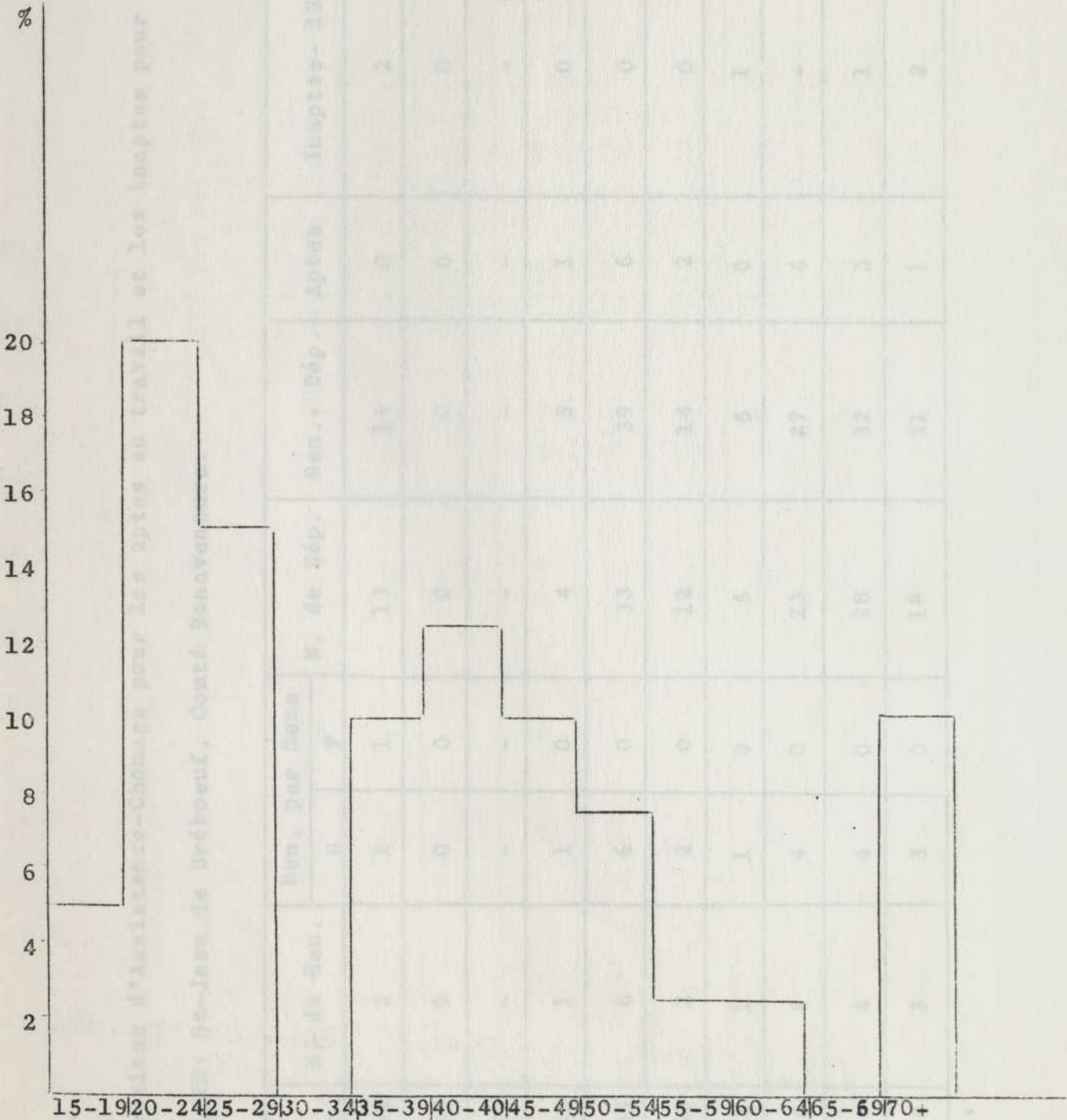
b) Chômage

Les tableaux et graphiques qui suivent ne peuvent donner à eux seuls l'idée exacte du chômage qui sévit dans les deux paroisses marginales choisies. Ces données seront bientôt complétées avec l'aide du Ministère du Bien-Etre et de la Famille.

St-Octave de l'Avenir

Tableau I: Répartition des chefs de famille par groupe d'âge quinquennal.

1964



38 Allocations d'Assistance-Chômage pour les aptes au travail et les inaptes pour moins de 12 mois.

LOCALITE: St-Jean de Bréboeuf, Comté Bonaventure. Population estimée: 750 h.

Mois-An.	N. de Ben.	Ben. par Sexe		N. de Dép.	Ben.+ Dép.	Aptes	Inaptes- 12 mois	MONTANTS
		H	F					
Mai 1962	2	1	1	13	15	0	2	\$165.00
Août 1962	0	0	0	0	0	0	0	0
Nov. 1962	-	-	-	-	-	-	-	-
Fev. 1963	1	1	0	4	5	1	0	\$ 80.00
Mai 1963	6	6	0	33	39	6	0	\$560.00
Août 1963	2	2	0	12	14	2	0	\$150.00
Nov. 1963	1	1	0	5	6	0	1	\$120.00
Fev. 1964	4	4	0	23	27	4	-	\$430.00
Mai 1964	4	4	0	28	32	3	1	\$365.00
Août 1964	3	3	0	18	21	1	2	\$350.00

Mai 1964 4 4 0 28 32 3 1 \$365.00
 Août 1964 3 3 0 18 21 1 2 \$350.00
 Total 20 20 0 114 135 20 5 \$1,848.50

39 Allocations d'Assistance-Chômage pour les aptes au travail et les inaptes pour moins de 12 mois.

LOCALITE: St-Octave de l'Avenir, Comté Gaspé-Nord; Population estimée: 750 h.

Mois-An	N. Ben	Ben. par Sexe		N. de Dép.	Ben.+Dép.	% de Pop. Assistée	Aptes	Inaptes-12mois	MONTANTS
		H	F						
Mai 1962	30	27	3	180	210	28%	20	10	\$2,900.
Août 1962	17	16	1	119	136	18%	11	6	\$1,666.
Nov. 1962	17	15	2	115	132	16%	9	8	\$1,365.50
Fév. 1963	24	22	2	160	184	24.5%	15	9	\$2,381.
Mai 1963	37	35	2	219	256	34%	29	8	\$3,515.50
Août 1963	19	16	3	123	142	19%	10	9	\$1,912
Nov. 1963	19	16	3	126	145	19%	9	10	\$1,800
Fév. 1964	28	25	3	167	195	26%	16	12	\$2,729.
Mai 1964	29	26	3	175	204	27%	21	8	\$2,848.50
Août 1964	11	7	4	42	53	7%	3	8	\$ 975.

Allocations catégorisées versées par la Commission des
Allocations Sociales au 31 décembre 1964.

St-Jean de Bréboeuf

Assistance financière

St-Octave
de l'Avenir St-Jean de
Bréboeuf
ou Dugal

A	ass. vieillesse 65 à 70 ans	6	7
B	aveugle 18 à 70 ans	0	2
C	invalide 18 à 70 ans	2	4
F	sexe féminin 60 à 65 ans	2	1
SS	supplément à S.V. 70 ans et plus	1	0
D		3	2
MN	tout âge	0	0
		14	16

A, B, C et F: maximum payable par mois\$ 75.00
 S.S. : si célibataires reçoivent déjà \$75.00\$ 10.00
 si mariés : \$75.00 & \$75.00 = \$150.00\$ 15.00

A, B, C, F et SS sont des allocations à caractère permanent.
 D et MN sont attribuées pour une période indéfinie avec un minimum d'invalidité de plus de 12 mois. En définitive, il s'agit de cas assistés d'une façon semi-permanente.

D plus de 80% des assistés sont des chefs de famille.
 MN cette allocation s'adresse presque uniquement à des veuves-chefs de famille.

Notes:

1) Les chiffres ci-dessus sont choisis pour autant qu'on puisse les comparer à ceux d'autres paroisses de l'intérieur et/ou du littoral, à ceux du secteur Assistance financière versée. mariage, du côté, de la région, etc...

2) Le chiffre ci-dessus est comparé à celui de d'autres unités territoriales locales, par exemple, comtés, etc. Il faut à quel moment de savoir qu'en mai 1963, 34% de la population de St-Octave est bénéficiaire de l'Assistance financière versée.

	<u>Les aptes au travail</u>	<u>Les inaptes</u>	<u>Total</u>
1961	\$1,195.00	\$1,580.00	\$2,775.00
1962	\$ 920.00	\$ 495.00	\$1,415.00
1963	\$3,147.00	NIL	\$3,147.00
1964	\$3,530.00	\$ 60.00	\$3,590.00
1965	\$1,040.00		

Le chiffre de la population de St-Octave varie:
1956 1961: Recensement canadien: 752 h. et 825 h.
1963: Annuaire Ecclésiastique, Diocèse de Québec

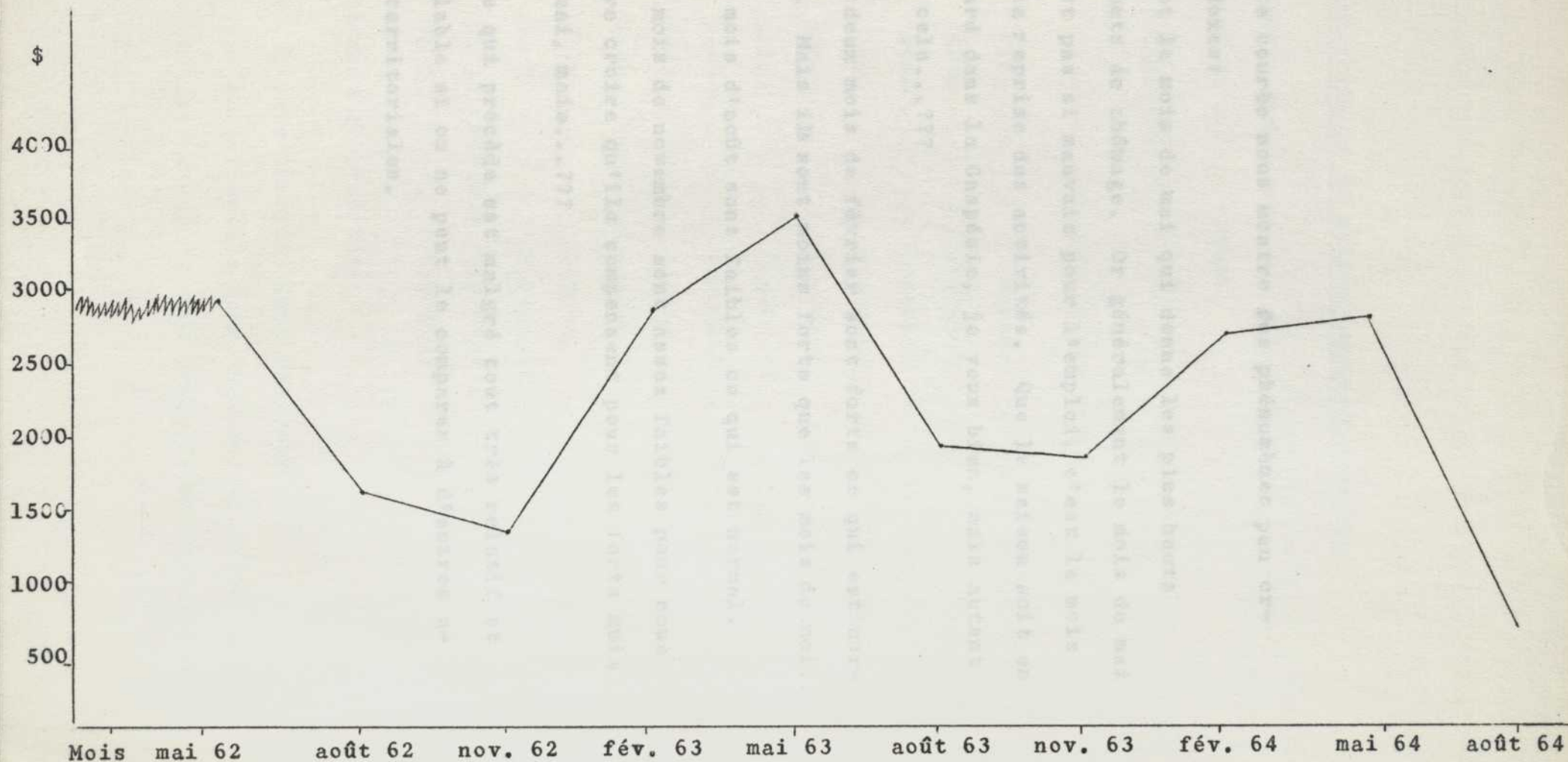
Notes:

1) Ces chiffres signifient quelque chose pour autant qu'on puisse les comparer à ceux d'autres paroisses de l'intérieur et/ou du littoral, à ceux du secteur d'animation, de la zone d'aménagement, du comté, de la région, etc...

2) Le "% de la Population Assistée" signifie peu si nous ne pouvons le comparer à celui de d'autres unités territoriales: localité, secteur, zone, comtés, etc. En effet à quoi cela nous sert-il de savoir qu'en mai 1963, 34% de la population de St-Octave de l'Avenir bénéficiait d'Assistance-Chômage, si nous ne connaissons pas la situation d'autres localités. D'ailleurs même ce % est sujet à caution, car selon les sources et les années, le chiffre de la population de St-Octave varie:

1956	1961: Recensement canadien:	752 h. et 685 h.
	1963: Annuaire Ecclésiastique, diocèse Gaspé:	751 h.
	Avril 1961 :	Etude de Louis Larouche: 719

Volume des paiements trimestriels d'Assistance-Chômage pour les Aptes au travail et Inaptes pour moins de douze (12) mois; mai 1962 - août 1964, St-Octave de l'Avenir.



Notes:

- Cette courbe nous montre des phénomènes peu orthodoxes:
c'est le mois de mai qui donne les plus hauts sommets de chômage. Or généralement le mois de mai n'est pas si mauvais pour l'emploi, c'est le mois de la reprise des activités. Que le saison soit en retard dans la Gaspésie, je veux bien, mais autant que cela...???
- Les deux mois de février sont forts ce qui est normal. Mais ils sont moins forts que les mois de mai...
- Les mois d'août sont faibles ce qui est normal.
- Les mois de novembre sont assez faibles pour nous faire croire qu'ils compensent pour les forts mois de mai, mais...???

Tout ce qui précède est malgré tout très relatif et peu valable si on ne peut le comparer à d'autres unités territoriales.

2) Mode de propriété

- 41 lots complets sont parcellés
- 28 lots complets sont transportés (rétrécis)
- 107 lots complets sont sans billet de location

3- Caractéristiques du milieu socio-économique.

a) Tenure des terres

St-Octave de l'Avenir

1) Cadastre:

Paroisse composée de dix rangs

Rang	Canton	N. de lots
6ème	Cap-Chat	24
8ème	Cap-Chat	31
9ème	Cap-Chat	31
10ème	Cap-Chat	31
11ème	Cap-Chat	21
12ème	Cap-Chat	8
10ème	Romieu	10
11ème	Romieu	10
12ème	Romieu	18
R. I	Faribault	19
R..A. (R.F.C.)	Cap-Chat	8
R. B.	Cap-Chat	7

2) Mode de propriété

41 lots complets sont patentés

28 lots complets sont transportés (rétrocédés)

107 lots complets sont sans billet de location

b) Ecole St-Jean de Brébeuf.

1) Cadastre

Superficie total de la paroisse: 19,439 acres*

Paroisse divisée en 4 rangs:

Rang I Dugal: 43 lots

Rang II Nouvelle: 33 lots

Rang V Nouvelle:; 32 lots

Rang IV Nouvelle: 13 lots complets
10 lots incomplets

2) Mode de propriété:

17 lots seulement sont patentés

92 lots complets et 2 demi lots sont sous
billet de location

18½ lots ont été transportés (rétrocédés)

* D'après la planimétrie de Mailloux - Dubé.

b) Ecole

1) Limites territoriales - historique - constitution

Dugal, comté de Bonaventure.

Cette municipalité scolaire a été érigée le 28 mai 1938 et comprenait une partie des cantons Nouvelle et Dugal; ce territoire ne faisait partie d'aucune municipalité scolaire organisée.

Au point de vue municipal, ce territoire est compris dans la municipalité de St-Jean - l'Evangéliste. (Nouvelle)

St-Octave de l'Avenir, comté de Gaspé-Nord.

Cette municipalité scolaire a été érigée le 28 juillet 1939 et comprenait un territoire jusqu'alors non organisé au point de vue scolaire dans les cantons Cap-Chat, Faribault, Romieu et Courcelette.

Ce même territoire fait partie de la corporation du conseil du comté de Gaspé-Ouest; il n'y a pas de conseil municipal local.

Dossier 317-38 DUGAL (Bonaventure)

Lots 34 à 60 du rang IV de Nouvelle

Lots 36 à 64 du rang V de Nouvelle

Lots 38 à 68 du rang VI de Nouvelle

Lots 38 à 61 du rang I de Dugal

Dossier 716-39 Québec, le 8 juin 1939.

Demande est faite d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "La municipalité scolaire de St-Octave de l'Avenir", dans le comté de Gaspé-Nord, les lots 1 à 31 inclusivement des rangs VII, VIII, IX, X du canton Cap-Chat, 1 à 18 inclusivement du rang XI et 1 à 9 aussi inclusivement du rang XII du même canton; les lots 1 à 18 inclusivement du rang I du canton Faribault et rang XII du canton de Romieu; les lots 1 à 10 inclusivement des rangs X et XI du canton de Romieu, les lots 1 à 9 inclusivement des rangs A, B, du canton de Courcelette.

2) Etat matériel des écoles - inscription des élèves au 30 septembre 1964.

Dugal: Une seule école en activité puisque l'enseignement est totalement centralisé.

Etat financier

page 2 (Breveture)

L'école existante a été construite en 1961 (H-58). Elle compte 5 classes sans résidence. Une des classes sert de salle à manger.

Inscription en 1964:

Cours élémentaire - 1ère à 7^e année inclusivement - : 48

Ecole en bon état.

St-Octave-de-l'Avenir: une seule école puisque l'enseignement est entièrement centralisé. Ecole construite en 1951 (V-51) et agrandie en 1960 de deux classes et d'une salle de récréation. L'école existante compte 7 classes régulières, une salle de récréation, une résidence pour les religieuses.

Inscription en 1964:

Cours élémentaire - 1ère à 7^e année inclusivement - : 141

Cours secondaire - 8^e et 9^e: 20

Ecole en bon état.

Nombre de compagnies
Nombre de particuliers
Payant taxes
Evaluation
Taux (1)
Taxes
Subventions
Total des revenus
Dépenses
Excédent (surplus) de l'année
Taxes par propriétaire
V des subventions
V des taxes
Niveau
Élémentaire
Secondaire
Total des élèves
Coût de transport des élèves
Coût des élèves transportés
Coût par élève
Date à recevoir au 30 juin
Moyens immobilières
Moyens
Moyens et emprunt
Excédent (surplus) accumulé
V des subventions
V des taxes

	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Évaluation	51,484.50	51,484.50	51,484.50	51,484.50
Taxes	3,855.72	3,855.72	3,855.72	3,855.72
Subventions	12,050.13	12,050.13	12,050.13	12,050.13
Total des revenus	18,717.37	18,717.37	18,717.37	18,717.37
Dépenses	20,226.52	20,226.52	20,226.52	20,226.52
Excédent (surplus) de l'année	1,490.85	1,490.85	1,490.85	1,490.85
Total des élèves	189	189	189	189
Coût de transport des élèves	6,137.37	6,137.37	6,137.37	6,137.37
Coût des élèves transportés	21.80	21.80	21.80	21.80
Coût par élève	32.44	32.44	32.44	32.44
Moyens immobilières	84,470.34	84,470.34	84,470.34	84,470.34
Moyens	3,329.71	3,329.71	3,329.71	3,329.71
Moyens et emprunt	11,000.00	11,000.00	11,000.00	11,000.00
Excédent (surplus) accumulé	6,322.63	6,322.63	6,322.63	6,322.63

Etat financierDugal (Bonaventure)

	<u>Budget</u>	<u>Etats financiers</u>		
	<u>1964-65</u>	<u>1963-64</u>	<u>1962-63</u>	<u>1961-62</u>

Nombre de compagnies	-	-	-	-
Nombre de particuliers payant taxes	82	82	82	104
Evaluation	65,436.00	72,535.00	72,585.00	91,484.50
Taux (1)	7.08	5.26	4.00	4.00
Taxes	4,633.00	3,824.23	2,904.57	3,055.72
Subventions	12,702.00	16,841.00	15,371.44	12,058.12
Total des revenus	17,951.00	21,160.42	18,432.61	15,717.37
Dépenses	29,380.00	31,860.70	23,022.39	20,255.52
Déficit (surplus) de l'année	11,437.00	10,701.28	4,589.78	4,538.15
Taxes par propriétaire	56.50	46.63	35.42	29.38
% des subventions	71	80	83	77
% des taxes	29	20	17	23
<u>Elèves</u>				
Elémentaire	55	60	68	78
Secondaire	-	-	16	6
Total des élèves	55	60	84	84
Coût du transport des élèves	10,080.00	10,080.00	4,080.00	6,137.25
Nombre d'élèves transportés	67	62	50	-
Coût par élève	150.44	162.58	81.60	-
Taxes à recevoir au 30 juin	-	2,280.93	329.09	1,673.00
Valeurs immobilières	-	89,832.17	84,498.94	84,498.94
Ameublement	-	3,529.71	3,529.71	3,394.27
Obligations et emprunt	9,000.00(2)	10,000.00	11,000.00	11,900.00
Déficit (surplus) accumulé au 30 juin	-	9,433.91	6,182.63	1,327.68

(1) Taux normalisé: 6.32

(2) Tableau détaillé annexé

Etat financier

St-Octave-de-l'Avenir (Caspé-Nord)

BudgetEtats financiers

1964-65

1963-64

1962-63

1961-62

Nombre de compagnies	-	-	-	-
Nombre de contribuables	108	151	151	157
Evaluation	89,500.00	89,500.00	92,350.00	92,340.00
Taux (1)	5.65	5.65	5.00	4.00
Taxes	5,056.00	5,056.00	4,617.00	3,694.00
Subventions	<u>25,024.00</u>	<u>28,085.00</u>	<u>28,310.00</u>	<u>67,571.00</u>
Total des revenus	<u>30,080.00</u>	<u>33,141.00</u>	<u>32,927.00</u>	<u>71,225.00</u>
Dépenses	<u>42,274.00</u>	<u>40,981.00</u>	<u>38,068.00</u>	<u>84,391.28</u>
Déficit (surplus) de l'année	12,194.00	7,840.00	5,141.00	13,166.28
Taxes par propriétaires	47.00	33.48	30.57	23.52
% des subventions	83	85	86	95
% des taxes	17	15	14	5
<u>Elèves</u>				
Elémentaire	135	190	191	206
Secondaire	<u>29</u>	<u>22</u>	<u>22</u>	<u>29</u>
Total des élèves	164	212	213	235
Coût du transport des élèves	11,350.00	6,040.00	8,100.00	2,895.00
Nombre d'élèves transportés	108	-	-	-
Coût par élève	105.00	-	-	-
Taxes à recevoir au 30 juin	-	5,293.26	4,478.02	3,491.10
Valeurs immobilières	130,415.00	130,415.00	130,415.00	130,415.00
Ameublement	<u>7,864.00</u>	<u>7,864.00</u>	<u>7,864.00</u>	<u>7,864.00</u>
	138,279.00	138,279.00	138,279.00	138,279.00
Obligations (1) (emprunt)	7,000.00	11,943.00	nil	nil
Déficit (surplus) accu- mulé au 30 juin	-	5,109.84	11,943.00	11,566.11

(1) Taux normalisé: 5.65

(1) Emprunt sur consolidation de déficit au 30 juin 1963 - remboursable en 3 ans.

c) Municipalité

- A venir

Note: Certaines cartes, pouvant préciser
les points techniques fournis dans
ce rapport, sont disponibles au SAGE.

C- CONCLUSION ET RECOMMANDATION

d) Fabrique

La situation décrite précédemment exige une étude beaucoup plus approfondie. Le problème des paroisses marginales est suffisamment généralisé pour qu'un effort soit tenté afin de découvrir et ainsi d'expérimenter certaines formes de solution.

Le présent rapport a formulé la possibilité d'étudier et d'organiser, si possible, la formation des paroisses St-Octave de l'Avenir et St-Jean de Brébeuf, à titre de projet-pilote.

Ce genre d'entreprise relève de plusieurs ministères

et nécessite à sa base l'existence de cadres administratifs

Note: Certaines cartes, pouvant préciser les points techniques fournis dans ce rapport, sont disponibles au BAEQ.

marginales soit reconnues officiellement et devienne permanent.

2- Un coordonnateur permanent du projet sera nommé.

et travaille au B.A.E.Q. tout en cumulant la

fonction de secrétaire du Comité Interministériel.

C- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation décrite précédemment exige une étude beaucoup plus approfondie. Le problème des paroisses marginales est suffisamment généralisé pour qu'un effort soit tenté afin de découvrir et même d'expérimenter certaines formes de solution.

Le présent rapport a formulé la possibilité d'étudier et d'organiser, si possible, la fermeture des paroisses St-Octave de l'Avenir et St-Jean de Brébeuf, à titre de projet-pilote.

Ce genre d'entreprise relève de plusieurs ministères et nécessite à sa base l'existence de cadres administratifs réels. C'est pourquoi il est recommandé que:

- 1- Le Comité Interministériel sur les paroisses marginales soit reconnu officiellement et devienne permanent.
- 2- Un coordonnateur permanent du projet soit engagé, et travaille au B.A.E.Q. tout en cumulant la fonction de secrétaire du Comité Interministériel.

- 3- Un animateur soit engagé, de façon à seconder le coordonnateur ~~et à le représenter sur le terrain.~~

Les dépenses prévues se divisaient comme suit:

Les populations de St-Octave de l'Avenir et de St-Jean de Brébeuf devront être constamment tenues au courant des recherches en cours et des décisions prises à leur sujet. L'information deviendra pour eux très importante. Le coordonnateur ne pourrait remplir cette tâche à lui seul, sans négliger l'aspect recherche.

Une fois les cadres bien déterminés, on pourrait prévoir certaines étapes et échéances de travail.

a) Juin - juillet- août '65

Les permanents complètent le dossier d'information sur les paroisses choisies.

b) Septembre '65

Le Comité Interministériel soumet le projet complet au CPAR:
-étapes, échéances, coûts, etc.

c) Septembre '65 - avril '66

Mise en marche du projet:

-études, enquêtes, etc. destinées à prévoir tous les aspects de l'entreprise, à parfaire le choix des étapes, etc.

-Synchronisation de l'action des divers ministères concernés.

d) Mai '66

Début de la fermeture.

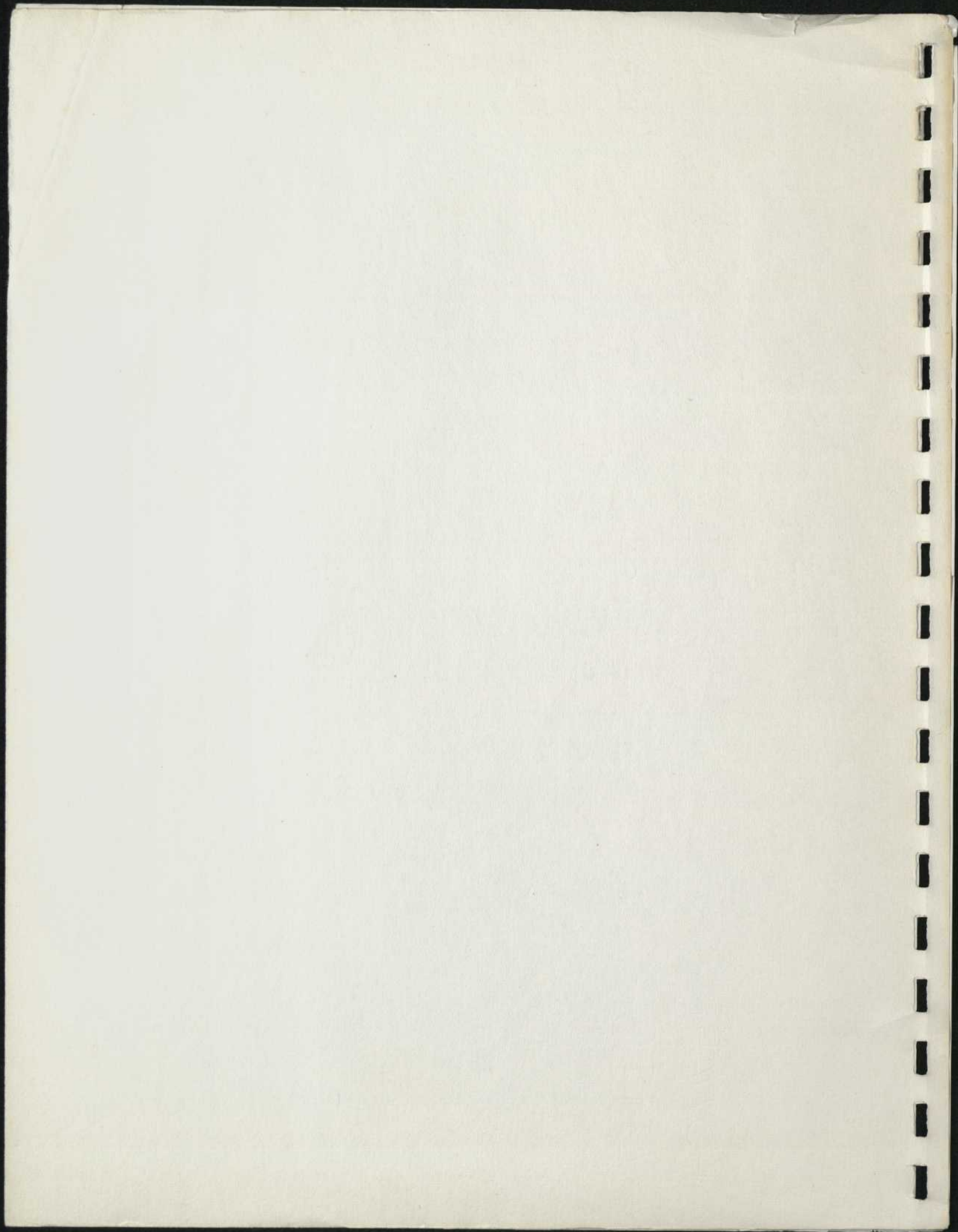
Les dépenses prévues se diviseraient comme suit:

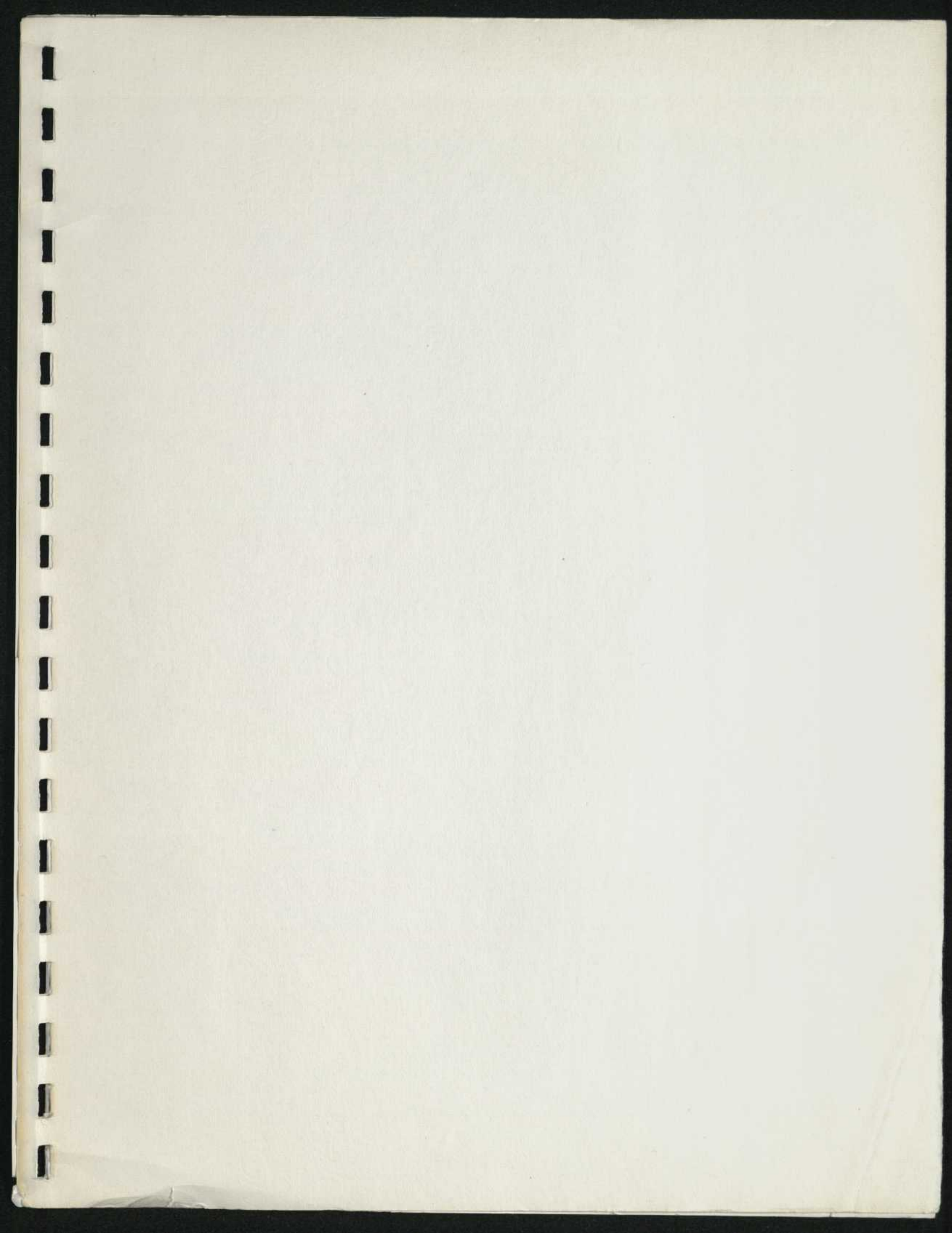
	<u>Par année</u>	<u>juin'65-déc.'66</u>
Coordonnateur	\$8,000	\$12,000
Animateur	\$7,000	\$10,500
Dépenses	\$2,500	\$ 5,000
Recherches		\$20,000
		\$47,500

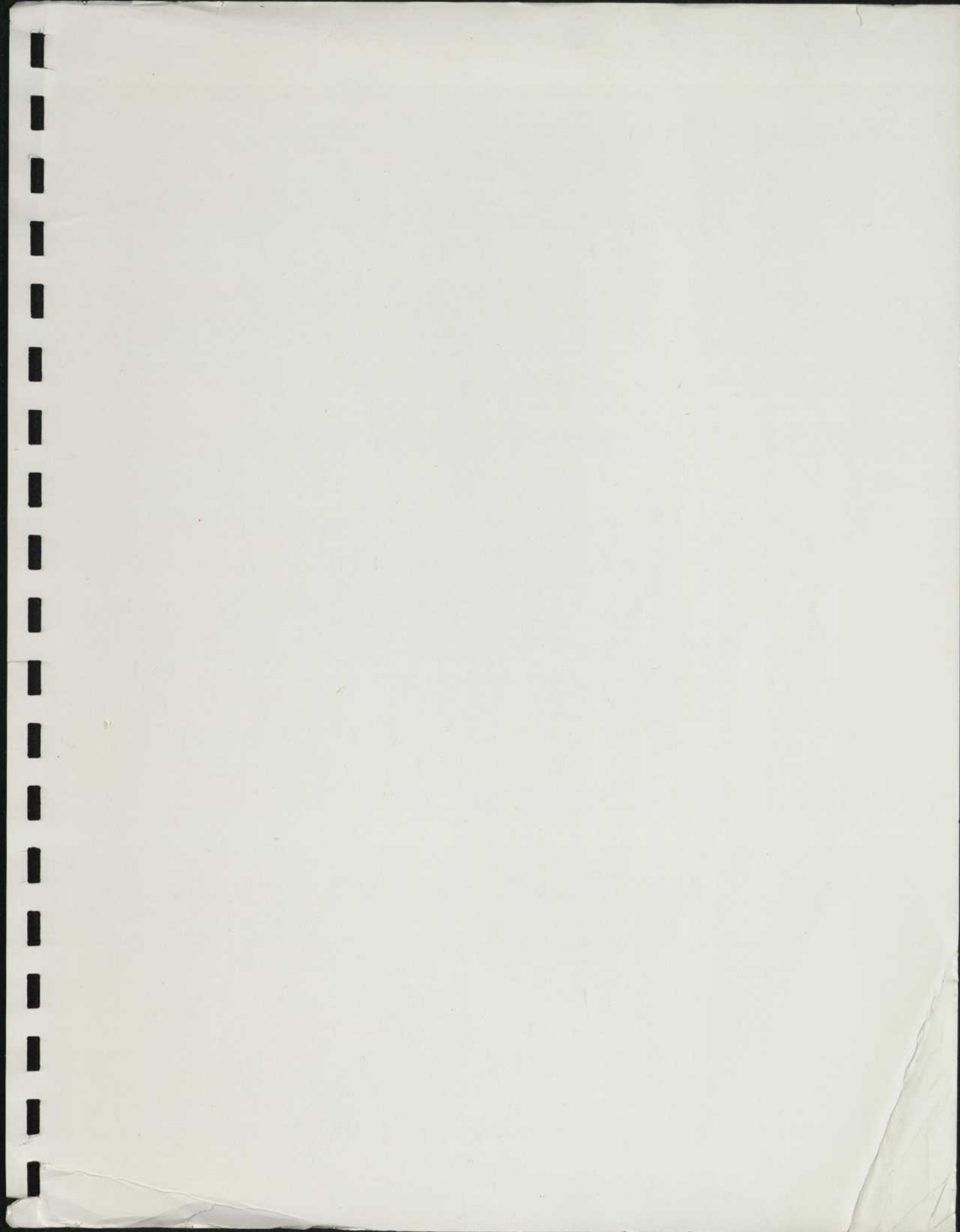
~~En chiffre rond: \$50,000.~~

La première étape, soit la période juin-juillet-août '65, occasionnerait une dépense de l'ordre de \$7,000 à \$8,000.

Ce rapport ne pouvait pas tout dire. C'est impossible pour le moment. Il voulait plutôt présenter le problème dans son ensemble afin de prouver la nécessité de mettre en marche et d'exécuter le projet-pilote de fermeture des paroisses St-Octave de l'Avenir et St-Jean de Brébeuf.







BNQ



000 261 434